



simphonie

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
UNCAM

Programme SIMPHONIE

Cahier des charges fonctionnel

**Description des fonctionnalités attendues dans le
module pilotage de la chaîne d'Accueil-Facturation-
Recouvrement**

Version 0.1.14 du 06/01/2017

SOMMAIRE

1	Introduction	4
1.1	Contexte.....	4
1.2	Objet du document	4
1.3	Acteurs concernés	5
1.4	Domaine d'application.....	5
1.5	Structuration du cahier des charges	5
2	Les prérequis au pilotage de la chaîne AFR	6
2.1	Les concepts clés préalables.....	7
2.1.1	Venue.....	7
2.1.2	Episode de facturation	8
2.1.3	Période de facturation.....	8
2.1.4	Prestations	8
2.1.5	Facture-tiers	9
2.2	Etapes de la chaîne AFR.....	10
2.3	Unités de base du pilotage de la chaîne AFR.....	11
3	Le diagramme des statuts	12
3.1	Principes.....	12
3.2	Description des statuts	14
4	Les fonctionnalités attendues dans le module de pilotage	29
4.1	Principes.....	29
4.1.1	Instantané des dénombrements associés aux statuts	29
4.1.2	Listes de travail	29
4.1.3	Indicateurs.....	30
4.2	Dimensions d'analyse	31
4.2.1	Dates.....	31
4.2.2	Structuration de l'établissement.....	31
4.2.3	Types d'activité.....	31
4.2.4	Taux de prise en charge.....	32
	Les taux de prise en charge doivent pouvoir être distingués.....	32
4.2.5	Débiteurs.....	32
4.2.6	Catégories et natures de débiteurs.....	32
4.2.7	Acteurs de l'établissement de santé	32
4.2.8	Moyens de paiement.....	32
4.2.9	Contexte de recouvrement (EPS uniquement).....	32
4.3	Instantané des dénombrements associés aux statuts.....	32
4.4	Indicateurs et listes de travail par étape de la chaîne AFR.....	34

4.4.1	Etape gestion des données administratives.....	34
4.4.2	Etape gestion des données d'activité.....	36
4.4.3	Etape facturation	38
4.4.4	Etape gestion des retours d'information.....	43
4.4.5	Etape recouvrement.....	46
5	Le pilotage des titres dans les EPS	49
5.1	<i>Contexte.....</i>	49
5.2	<i>Statuts des titres.....</i>	49
5.3	<i>Fonctionnalités attendues dans la GAP.....</i>	50
6	Annexes	51
6.1	<i>Glossaire.....</i>	51
6.2	<i>Synthèse des statuts et dénombrements associés</i>	53
6.3	<i>Exemples de méthodes d'évaluation des encours.....</i>	55

1 INTRODUCTION

1.1 Contexte

Le programme SIMPHONIE dans son versant facturation, et en particulier les trois projets que sont la facturation directe à l'Assurance maladie obligatoire (FIDES), le remboursement des organismes complémentaires (ROC), et les nouvelles modalités de paiement proposées au patient, vise à améliorer l'efficacité des processus de l'ensemble de la chaîne d'Accueil-Facturation-Recouvrement (AFR) en améliorant l'exhaustivité, la qualité et la rapidité de la production des factures et de leur recouvrement.

La mise en œuvre de FIDES actes et consultations externes (ACE) a montré, s'il en était besoin, l'absolue nécessité pour les établissements de santé (ES) de disposer d'un environnement de **pilotage de la facturation** couvrant l'ensemble des flux.

Le passage à la facturation FIDES séjours impose, compte tenu des enjeux financiers, d'adjoindre à cet environnement un outil de pilotage de la trésorerie.

1.2 Objet du document

Le présent cahier des charges a pour vocation de définir **un socle minimum commun de fonctionnalités** à mettre en œuvre dans **les logiciels de Gestion administrative du Patient (GAP)** pour permettre aux ES d'**assurer le pilotage de la chaîne AFR, et ce à chaque niveau de responsabilité** (équipes/responsables en charge des activités d'accueil/de gestion des données administratives et des données d'activité/de facturation/de recouvrement des ES).

En effet, la GAP est aujourd'hui le seul environnement permettant la synthèse financière et la gestion des retours d'information nécessaires au pilotage de la chaîne AFR.

Ce cahier des charges adresse deux niveaux de pilotage :

- ŷ Un **niveau opérationnel** dont l'objectif est de suivre la performance de la chaîne AFR (exhaustivité, qualité, délai) ;
- ŷ Un **niveau stratégique** dont l'objectif est d'évaluer et de suivre les recettes (réelles et prévisionnelles) et le recouvrement.

Le présent document n'a pas vocation à définir l'outil de pilotage de la trésorerie. Il propose néanmoins un premier niveau de pilotage de la trésorerie en permettant de faire remonter les informations de recouvrement dans la GAP et en introduisant les notions de modalités de paiement. L'outil de pilotage de la trésorerie fera l'objet d'un cahier des charges dédié.

1.3 Acteurs concernés

Ce document s'adresse :

- Ÿ Aux **établissements de santé** (ES) pour servir de support au pilotage de la chaîne AFR ;
- Ÿ Aux **éditeurs de logiciel de Gestion Administrative du Patient** (GAP) pour servir de support au développement des fonctionnalités minimales attendues pour le module de pilotage de la chaîne AFR dans les logiciels de GAP ;
- Ÿ Aux **éditeurs de logiciel de Gestion Economique et Financière** (GEF) pour les sensibiliser au fonctionnement de ce nouveau module et pour leur permettre d'identifier les informations qu'ils devront transmettre à la GAP dans le cadre de la mise en œuvre du pilotage de la chaîne AFR.

1.4 Domaine d'application

Le présent cahier des charges couvre l'ensemble des établissements dits ex-DG, soit les établissements publics de santé (EPS) et les établissements privés à but non lucratif (PNL).

Ce cahier des charges a vocation à couvrir tout le périmètre des recettes ACE et Séjours gérées dans la GAP et liées à la tarification à l'activité (T2A), à savoir :

- Ÿ La facturation directe pour la part AMO ;
- Ÿ La facturation de la part AMC ;
- Ÿ La facturation de la part patient ;
- Ÿ La facturation des autres débiteurs (établissements, Etat, assurances privées...).

En d'autres termes, ce cahier des charges n'adresse pas le pilotage du processus de valorisation de la part AMO sur la plateforme e-PMSI des ES qui ne sont pas en facturation directe (FIDES ACE ou FIDES Séjours).

Cependant, **il est attendu que la GAP permette** a minima de suivre la gestion des données administratives de la part AMO valorisée, de suivre les délais de valorisation et d'intégrer certaines informations issues du PMSI nécessaires au pilotage de la chaîne AFR.

1.5 Structuration du cahier des charges

Ce cahier des charges comporte les quatre chapitres suivants :

- Ÿ Le chapitre 2 définit les concepts clés utilisés dans le module de pilotage de la chaîne AFR ;
- Ÿ Le chapitre 3 décrit les différents statuts servant de support à la mise en œuvre des fonctionnalités attendues dans le module de pilotage de la chaîne AFR ;
- Ÿ Le chapitre 4 présente les différentes fonctionnalités attendues dans le module de pilotage de la chaîne AFR que sont l'instantané du diagramme des statuts, les indicateurs et les listes de travail ;
- Ÿ Le chapitre 5 est consacré au pilotage des titres dans les établissements publics de santé (EPS), outil qui vient en complément du module de pilotage de la chaîne AFR.

2 LES PREREQUIS AU PILOTAGE DE LA CHAÎNE AFR

Dans le cadre du programme SIMPHONIE, les concepts de « Venue », d'« Episode de facturation », de « Période de facturation » et de « Facture-Tiers » sont promus. Ces nouveaux concepts n'ont pas vocation à être nécessairement implémentés sous cette forme mais doivent permettre d'accompagner les éditeurs dans leurs réflexions sur les évolutions à apporter à leur modèle conceptuel de données.

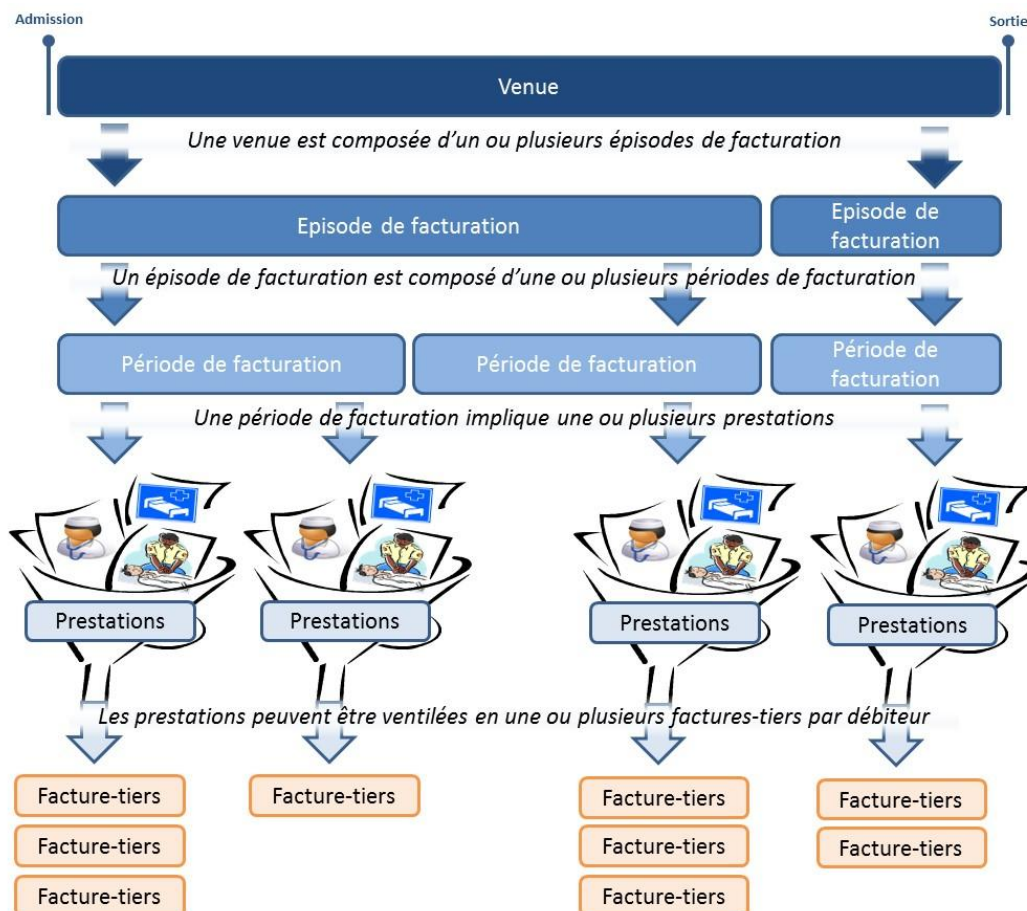
Le caractère évolutif du contexte de facturation a montré, s'il en était besoin, l'absolue nécessité de disposer d'un système flexible capable de s'adapter sans remettre en cause systématiquement les mécanismes de base de son fonctionnement. Le passage à la valorisation à l'établissement géographique (EG) illustre parfaitement ces propos. La bijection entre la facture et le dossier administratif a pu poser des difficultés dans ce contexte puisque le dossier administratif représente un élément pivot dans le SIH et se trouve porteur de réalités autres que la facturation (une prise en charge médicale, une venue, une occurrence de dossier médical ...). En disposant d'une structuration dédiée à la gestion de la facturation, le système assurera son évolutivité et sa capacité à gérer efficacement l'environnement de la facturation.

Il peut exister actuellement des cas particuliers de dossiers ACE ouverts au long cours, comme par exemple pour les détenus ou pour un certain nombre de prises en charge externes récurrentes. Les concepts de « Venue », d'« Episode de facturation », de « Période de facturation » et de « Facture-Tiers » permettent d'assurer la facturation sans impacter les logiques de séquençement des dossiers administratifs qui peuvent obéir à des contraintes autres que le seul contexte de la facturation.

De même les dossiers de type « séance » peuvent couvrir plusieurs venues. Dans le cadre de FIDES séjours ils pourront faire l'objet de plusieurs périodes de facturation, jointives et exclusives, et donc de plusieurs factures-tiers.

2.1 Les concepts clés préalables

La construction du dispositif de pilotage nécessite de maîtriser les éléments d'entrée suivants : la venue, l'épisode de facturation, la période de facturation, les prestations et la facture-tiers.



2.1.1 Venue

La notion de venue correspond à la totalité de la période de prise en charge du patient entre son admission dans l'ES et sa sortie (vers un autre ES ou à domicile).



Attention, la venue dans le contexte du programme SIMPHONIE n'a pas le même sens que dans le contexte admission décrit dans IHE PAM FR.

La venue est avant tout un regroupement d'un ou plusieurs mouvements dans un ou plusieurs établissements géographiques (EG) d'une même entité juridique (EJ) :

ŷ Par exemple, une entrée en MCOO puis mutation en SSR constitue une seule venue.

La venue est composée d'un ou plusieurs épisodes de facturation
(cf. définition ci-dessous)

2.1.2 Episode de facturation

Dans le cadre général du programme SIMPHONIE, l'épisode de facturation désigne une séquence de soins facturée dans son ensemble selon une modalité de facturation et une seule. **Il s'agit du découpage en sous-ensemble selon les modalités de facturation (MCOO¹, HAD, SSR, PSY) :**

- ŷ Un premier exemple est celui d'un patient qui bénéficie de soins MCOO, suivi de soins en HAD lors d'une même venue. Il y aura deux épisodes de facturation correspondant aux modalités de facturations différentes en MCOO et HAD ;
- ŷ Un deuxième exemple est celui d'un patient hospitalisé en MCOO suivi de SSR, il y aura également deux épisodes successifs pour la même venue.

L'épisode de facturation est composé d'une ou plusieurs périodes de facturation (cf. définition ci-dessous).

2.1.3 Période de facturation

Dans le cadre général du programme SIMPHONIE, une période de facturation correspond à un processus d'évaluation financière de tout ou partie d'un épisode de facturation. Elle correspond à une facture AMO et une seule. Il y a donc autant de périodes de facturation que de factures-tiers AMO différentes dans un épisode de facturation.

Par exemple dans le cadre d'une venue externe MCOO, il y aura deux périodes de facturation distinctes lorsque la venue couvre des prestations associées à des contextes de parcours de soins coordonnés différents.

Ainsi, la période de facturation est amenée à changer notamment dès lors que l'un de ces attributs est différent :

- ŷ Les dates de début et de fin de la période de facturation ;
- ŷ Le taux de prise en charge, qui est lui-même impacté par exemple, par l'existence de motifs d'exonération ou par le contexte de parcours de soins coordonné ;
- ŷ La nature d'assurance ;
- ŷ La date d'accident du travail ;
- ŷ Le mode de traitement ;
- ŷ ...

La période de facturation implique une ou plusieurs prestations (cf. définition ci-dessous).

2.1.4 Prestations

La prise en charge d'un patient dans un contexte ACE ou séjour entraîne la réalisation d'un certain nombre de prestations qu'elles soient des prestations de soins (actes...) ou des prestations hors soins (chambres particulières...).

¹ Dans le présent cahier des charges, le périmètre HAD, même s'il est inclus dans le périmètre MCOO, est traité de façon distincte car il fait l'objet de modalités de facturation différentes.

Les prestations peuvent être ventilées sur une ou plusieurs factures-tiers par débiteur (cf. définition ci-dessous).

2.1.5 Facture-tiers

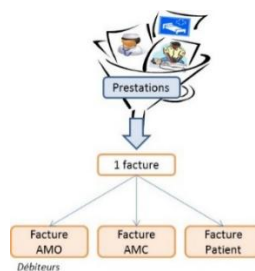
La notion de facture-tiers correspond à une facture destinée à un tiers en particulier (AMO, AMC, patient, autres débiteurs).

Les logiciels de GAP devront permettre de lier la venue, les prestations et les factures-tiers pour permettre aux ES de déterminer les recettes pour la venue.

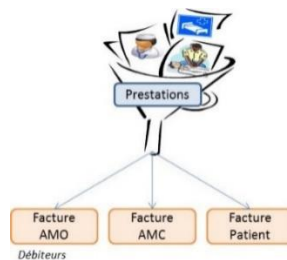
Focus sur les logiques de facturation existantes

Actuellement, la facturation est mise en œuvre selon deux logiques différentes :

- ŷ Dans certains logiciels de GAP, les factures-tiers associées aux mêmes prestations sont liées et l'annulation d'une des factures-tiers entraîne donc l'annulation automatique de l'ensemble des factures-tiers.



- ŷ Dans d'autres logiciels de GAP, les modalités de liaison des factures-tiers entre elles n'entraînent pas l'annulation automatique de l'ensemble des factures-tiers.



2.2 Etapes de la chaîne AFR

Dans le présent cahier des charges, le pilotage se conçoit au niveau de chacune des étapes de la chaîne AFR définie par l'ANAP comme suit :

Etapes de la chaîne d'Accueil-Facturation-Recouvrement (Parcours de la facture)	Etapes	Description des étapes
	Gestion des données administratives	<p>L'étape de gestion des données administratives comprend toutes les activités permettant de collecter les informations administratives nécessaires à la production de la facture-tiers (rendez-vous, identité du patient, droits du patient ...).</p> <p><u>Lien avec le parcours du patient</u> : les activités de cette étape peuvent avoir lieu à tous les moments du parcours administratif du patient (programmation de la venue, pré-admission, accueil du patient, soins, sortie du patient et gestion de la venue après sortie), afin de compléter les données administratives de la venue du patient.</p>
	Gestion des données d'activité	<p>L'étape de gestion des données d'activité comprend toutes les activités de collecte des informations nécessaires à la production de la facture-tiers (pré-codage, actualisation des données médicales, actes et soins ...).</p> <p><u>Lien avec le parcours du patient</u> : les activités de cette étape peuvent être initiées dès la pré-admission du patient, et renseignées tout au long du parcours du patient, afin de compléter la venue du patient avec l'ensemble des données de sa prise en charge. A terme, certaines données d'activités pourront être renseignées dès la programmation de la venue du patient.</p>
	Facturation	<p>L'étape de facturation comprend toutes les activités permettant de produire la facture-tiers sur la base des données administratives et des données d'activité.</p> <p><u>Lien avec le parcours du patient</u> : les activités de cette étape peuvent avoir lieu tout au long des étapes du parcours du patient.</p>
	Gestion des retours d'information	<p>L'étape de gestion des retours d'informations comprend toutes les activités de traitement des informations retour (ou l'absence de flux de retour) par le destinataire de la facture-tiers suite son émission.</p> <p><u>Lien avec le parcours du patient</u> : les activités de cette étape ont lieu après la sortie du patient.</p>
Recouvrement	<p>L'étape de recouvrement comprend toutes les activités permettant de recouvrer les montants de la facture-tiers.</p> <p><u>Lien avec le parcours du patient</u> : les activités de cette étape peuvent avoir lieu lors de la pré-admission du patient (paiement éventuel de la part patient), lors de l'accueil du patient (paiement à l'entrée ou prise d'empreinte de la carte bancaire via l'encaissement automatique par débit carte (EA-DC)), lors de la sortie (paiement à la sortie) et lors de la gestion de la venue après sortie du patient (règlements a posteriori).</p>	

2.3 Unités de base du pilotage de la chaîne AFR

Le module de pilotage de la chaîne AFR proposé par le présent cahier des charges repose sur les unités de bases suivantes :

- ý **La venue** : pour permettre le pilotage opérationnel et stratégique sur l'étape de gestion des données administratives et l'étape de gestion des données d'activité ;
- ý **La facture-tiers** : pour permettre le pilotage opérationnel et stratégique sur les étapes de facturation, de gestion des retours d'information et de recouvrement. Le suivi des factures-tiers se fait de manière individuelle au niveau de chacun des tiers (AMO, AMC, patient, autres débiteurs).

Par commodité, l'unité « venue » a été utilisée par rapport à « l'épisode de facturation » ou « la période de facturation ». Néanmoins, **il est attendu que la GAP soit en capacité de descendre au niveau de la période ou de l'épisode de facturation** quand une venue comporte plusieurs épisodes ou périodes de facturation.

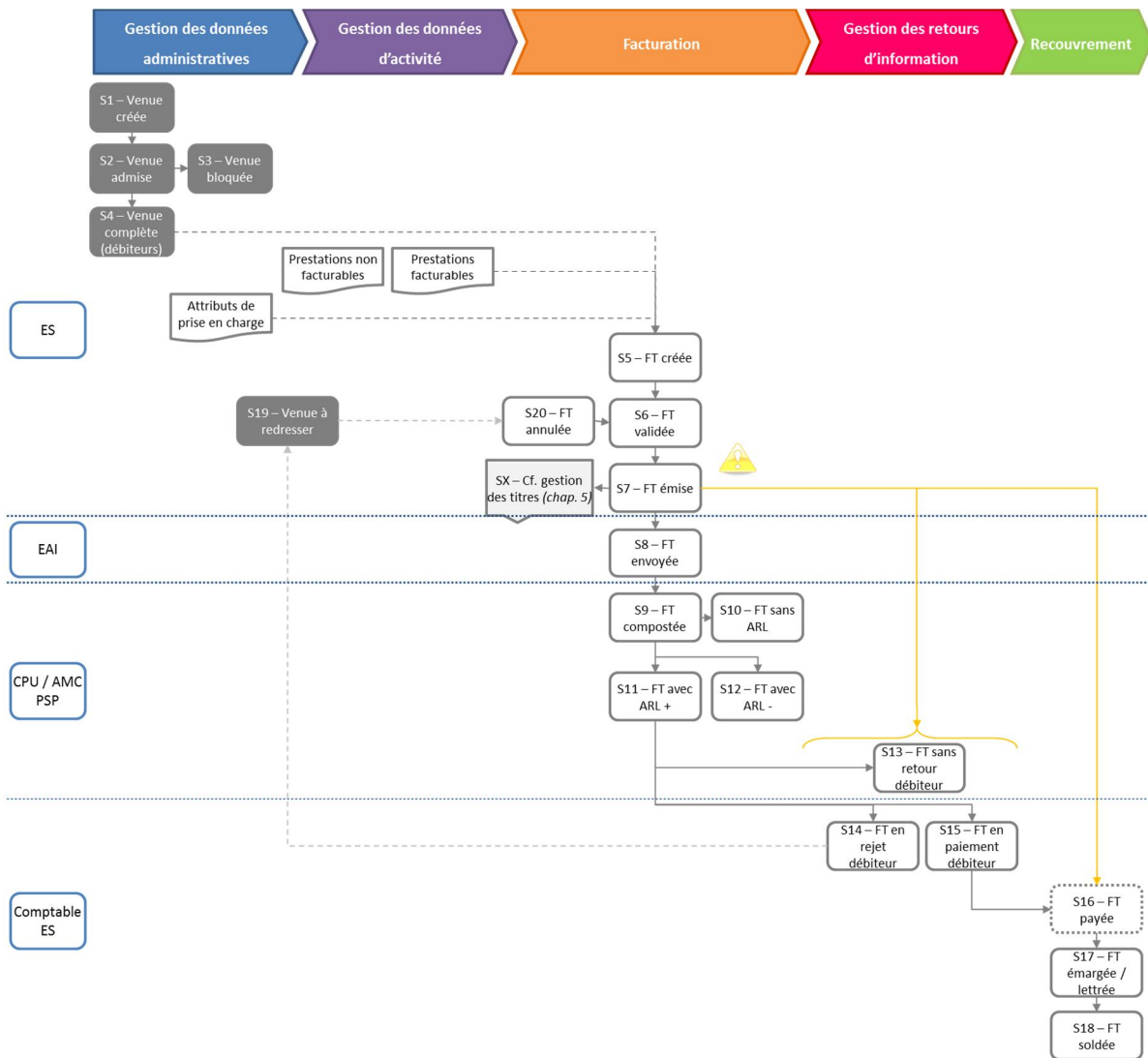
Ces différents concepts sont définis dans la partie 2.1 Notions clés préalables.

3 LE DIAGRAMME DES STATUTS

3.1 Principes

Le diagramme des statuts a pour vocation de définir les différents statuts par lesquels passent la venue et la facture-tiers tout au long de la chaîne AFR.

Il servira de support à la mise en œuvre des fonctionnalités attendues dans le module de pilotage de la chaîne AFR décrites dans le chapitre 4.





Dans le cas où la facture-tiers n'est pas télétransmise (à la CPU en FIDES et à l'AMC en ROC) :

- elle passe directement du statut S7 au statut S13/S14 ou S15, dans le cas où elle est recouverte via l'EA-DC;
- elle passe directement du statut S7 au statut S16 dans les autres cas.

Il est attendu que la GAP soit en capacité de :

- ÿ Gérer les différents statuts ;
- ÿ Gérer des habilitations pour la visualisation des informations relatives aux statuts ;
- ÿ Historiser les changements de statuts (date horodatée) et les acteurs à l'initiative de ces changements dans un objectif de traçabilité.

A noter : dans les paragraphes suivants, le terme « dénombrement » s'entend en nombre et en montant.

3.2 Description des statuts

S1 – Venue créée	
Gestion des données administratives	<p>Description</p> <p>Événement déclencheur du statut</p> <p>Une venue est créée lors de l'enregistrement d'une venue prévisionnelle dans le SIH (suite à la prise d'un rendez-vous ou la programmation d'un séjour).</p> <p>Acteurs</p> <p>La création de la venue peut être réalisée manuellement par un agent de l'ES ou automatiquement par le SIH.</p>
	<p>Source</p> <p>GAP (directement ou via un autre composant qui fait remonter l'information dans la GAP)</p>
	<p>Date associée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date de création de la venue
	<p>Dénombrements associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de venues créées

S2 – Venue admise	
Gestion des données administratives	<p>Description</p> <p>Événement déclencheur du statut</p> <p>Une venue est admise lors de l'admission directe du patient ou de la validation d'une préadmission. L'admission directe ou la validation de la préadmission se font lorsque le patient est physiquement admis dans l'ES.</p> <p>Acteurs</p> <p>La création de la venue admise (en direct ou via la validation de la préadmission) peut être réalisée manuellement par un agent de l'ES ou par un patient via une borne.</p>
	<p>Source</p> <p>GAP (directement ou via un autre composant qui fait remonter l'information dans la GAP)</p>
	<p>Dates associées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date d'entrée du patient • Date de sortie du patient
	<p>Dénombrements associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de venues admises

S3 – Venue bloquée	
Gestion des données administratives	<p>Description</p> <p>Événement déclencheur du statut</p> <p>Une venue est bloquée lorsqu'elle fait l'objet d'un blocage manuel de l'agent ou un blocage système suite à un contrôle automatique par le SIH.</p> <p>Précision</p> <p>La GAP doit permettre d'indiquer le motif du blocage.</p> <p>Acteurs</p> <p>Le blocage peut être réalisé par un agent ou par le SIH.</p>
	<p>Source</p> <p>GAP</p>
	<p>Date associée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date de blocage • Date de déblocage
	<p>Dénombrements associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de venues bloquées

S4 – Venue avec données débiteurs complètes	
Gestion des données administratives	<p>Description</p> <p>Événement déclencheur du statut</p> <p>Une venue est complète lorsque l'ensemble des débiteurs potentiels ont été identifiés et recueillis dans la GAP.</p> <p>Précision – Définition de la complétude des données débiteurs</p> <p>Pour mesurer la complétude des données débiteurs d'une venue, la GAP doit idéalement permettre de définir les débiteurs attendus lors de la création.</p> <ul style="list-style-type: none"> ÿ Exemple 1 : Si la venue est identifiée comme prise en charge à 100%, la GAP doit permettre d'indiquer que cette venue sera complète à partir du moment où les droits AMO ont été recueillis. ÿ Exemple 2 : Si la venue est identifiée comme pris en charge par une AMO, une AMC et par le patient, la GAP doit permettre d'indiquer que cette venue sera complète à partir du moment où les droits AMO, les droits AMC et les coordonnées patients ont été recueillis. <p>A défaut de ce système, la GAP doit permettre a minima d'indiquer la venue comme complète, via un marqueur (qui peut être complété automatiquement à partir de critères prédéfinis ou manuellement par un agent).</p> <p>Acteurs</p> <p>Les données des débiteurs peuvent être recueillies de différentes manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> ÿ Une saisie manuelle d'un agent de l'ES, grâce à CDR (pour l'AMO), une attestation de tiers-payant (pour l'AMC) ou tout autre justificatif ; ÿ Une récupération automatique, par la GAP, des données de la carte vitale (pour l'AMO) ; ÿ Une récupération automatique, par la GAP, grâce à l'appel de CDRi (pour l'AMO) ou de ROC (pour l'AMC) ; ÿ Une récupération automatique, par la GAP, des éléments issus des venues précédentes ou saisis par le patient sur un portail patient, une borne interactive ou tout autre moyen...
	<p>Source</p> <p>GAP (directement ou via un autre composant qui fait remonter l'information dans la GAP)</p>
	<p>Date associée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date de complétude des données débiteurs
	<p>Dénombrements associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de venues avec données débiteurs complètes

Les prestations facturables et non facturables ainsi que les attributs de prise en charge ne sont pas des statuts pris par la venue et la facture-tiers. Leur définition est cependant essentielle à la bonne compréhension du diagramme des statuts.


Prestations facturables	
Gestion des données d'activité	<p>Description</p> <p>Définition</p> <p>Une prestation est facturable lorsque la GAP est informée que cette prestation est facturable. Généralement, une prestation est considérée comme facturable sauf si celle-ci est explicitement marquée comme « non facturable ».</p> <p>Précision – Dans le cadre de FIDES Séjours</p> <p>L'environnement MOCA déterminera si la prestation est facturable. Le feu vert pour la facturation sera donc issu, a minima, pour partie, du DIM. Il est donc nécessaire de réfléchir aux modalités d'implémentation de cette validation dans ce contexte, que l'environnement soit homogène GAP PMSI MOCA ou que l'environnement MOCA ou PMSI ne fasse pas appel au même éditeur que la GAP.</p> <p>Acteurs</p> <p>Une prestation peut être marquée comme facturable, soit manuellement par un agent de l'ES, soit automatiquement par le SI suite à l'application de règles de facturation.</p>
	<p>Source</p> <p>GAP, autres logiciels métiers de saisie des prestations, MOCA</p>
	<p>Date associée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date(s) de collecte d'une prestation facturable dans la GAP
	<p>Dénombrements associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prestations facturables • Montant des prestations facturables

Prestations non facturables	
Gestion des données d'activité	<p>Description</p> <p>Définition</p> <p>Une prestation est non facturable lorsque la GAP est informée que cette prestation est non facturable. Généralement, une prestation est considérée comme facturable sauf si celle-ci est explicitement marquée comme « non facturable ».</p> <p>Précision – Exemple de prestations non facturables.</p> <ul style="list-style-type: none"> ŷ Prestations gratuites, saisies afin de tracer l'activité mais qui ne seront pas facturées ; ŷ Prestations non facturables, suite à l'application des règles de facturation (règle de non cumul, règle d'association d'actes) ; ŷ Prestations ne relevant pas d'une facturation dans la GAP (actes réalisés dans le cadre de protocole de recherche...) ; ŷ Dans certains cas, c'est la venue entière qui est considérée comme non facturable et de fait l'ensemble des prestations de la venue sont considérées comme non facturables. C'est le cas des patients ré hospitalisés après une sortie et dont les règles de valorisation PMSI imposent une « fusion » des deux venues pour production d'un seul GHS. Quand la fusion des deux venues dans le SIH n'est pas possible, ou pas souhaitable, ces deux venues coexistent, et l'une d'entre elles (généralement la seconde) doit alors pouvoir être exclue des processus de valorisation – facturation. <p>Acteurs</p> <p>Une prestation peut être marquée comme facturable, soit manuellement par un agent de l'ES, soit automatiquement par le SI suite à l'application de règles de facturation.</p>
	<p>Source</p> <p>GAP, autres logiciels métiers de saisie des prestations, MOCA</p>
	<p>Date associée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date de collecte d'une prestation facturable dans la GAP
	<p>Dénombrements associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prestations non facturables • Montant des prestations non facturables

Attributs de prise en charge	
Gestion des données d'activité	<p>Description</p> <p>Définition</p> <p>Un attribut permet de déterminer les conditions de prise en charge des différentes prestations. Parmi ces attributs nous pouvons citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ŷ Les dates de début et de fin de la période de facturation ; ŷ Le taux de prise en charge, qui est lui-même impacté par l'existence de motifs d'exonération ou par le contexte de parcours de soins coordonné ; ŷ La nature d'assurance ; ŷ La date d'accident du travail ; ŷ Le mode de traitement ; ŷ ... <p>Ces attributs sont définis par période de facturation (cf. 2.1.3)</p> <p>Acteurs</p> <p>Ces attributs sont récupérés par l'interrogation de web-services et/ou complétés manuellement par un agent de l'ES et/ou transmis à la GAP par interface.</p>
	<p>Source</p> <p>GAP</p>
	<p>Date associée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date de la dernière collecte des attributs de prise en charge dans la GAP <p><u>A noter</u> : la GAP peut éventuellement permettre de tracer la succession des collectes de ces informations.</p>

S5 – FT créée	
Facturation	<p>Description</p> <p><i>Événement déclencheur du statut</i></p> <p>Une facture-tiers est créée lorsque le système simule les factures-tiers en associant les éléments dont il dispose à un instant t, et ce à partir du moment où la venue est admise : débiteurs, prestations facturables et attributs de prise en charge. Cette facture-tiers créée est dynamique et évolue à chaque changement des éléments ci-dessus.</p> <p><i>Acteurs</i></p> <p>Cette simulation peut être réalisée en tâche de fonds par le SIH ou initiée par un agent.</p>
	<p>Source</p> <p>GAP</p>
	<p>Date associée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date de création de la facture-tiers
	<p>Dénombrements associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de factures-tiers créées • Montant des factures-tiers créées


S6 – FT validée	
Facturation	<p>Description</p> <p><i>Événement déclencheur du statut</i></p> <p>Une facture-tiers est validée lorsqu'elle a fait l'objet d'une validation dans la GAP. Cela signifie qu'au préalable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La venue a été jugée complète administrativement (les données débiteurs et les attributs de prise en charge sont réputés complets) ; • Les prestations facturables sont réputées exhaustives. <p><i>Acteurs</i></p> <p>L'agent de l'ES procède à la validation de la facture-tiers dans la GAP, après avoir vérifié la bonne application des règles de facturation et la bonne répartition des prestations entre les différents débiteurs. Cette validation peut également résulter du lancement par un automatisme du SIH (facturation par lot...).</p> <p><i>Précision</i></p> <p>Dans une logique de certification des comptes, il est nécessaire de s'assurer de la cohérence de la facturation des différents tiers. Cette vérification est d'autant plus importante en cas d'annulation / émission d'une nouvelle facture-tiers.</p> <p><i>Précision – Deux attributs pour les modalités de recouvrement dans les EPS</i></p> <p>Dans la sphère publique, il est attendu que la GAP gère deux attributs pour distinguer les factures-tiers à recouvrer en régie et celles à recouvrer par le Trésor Public. Par exemple, dans le cas où la facture-tiers fait l'objet d'un règlement via l'EA-DC ou TIPI régie, elle sera considérée comme à recouvrer par la régie.</p>
	<p>Source</p> <p>GAP</p>
	<p>Date associée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date de validation de la facture-tiers
	<p>Dénombrements associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de factures-tiers validées • Montant des factures-tiers validées


S7 – FT émise	
Facturation	<p>Description</p> <p><i>Evénement déclencheur du statut</i></p> <p>Une facture-tiers est émise lorsque la facture-tiers a été intégrée dans un lot de fichiers de facture-tiers validées et dématérialisées (norme B2 pour les factures-tiers AMO dématérialisées en FIDES ; norme DRE-ES pour les factures-tiers AMC dématérialisées en ROC).</p> <p><i>Précision – Factures-tiers hors envoi dématérialisé</i></p> <p>Pour les factures-tiers sous format papier ou électronique (pdf...), ce statut correspond à l'édition et à la mise à disposition du destinataire (mise sous pli...) de ces factures-tiers.</p> <p>Si ces dates d'édition / mise à disposition ne sont pas tracées dans le SI, la date de validation de la facture-tiers peut être utilisée par défaut.</p> <p><i>Précision – Factures-tiers en ROC ACE</i></p> <p> Notons que la validation d'une facture-tiers n'entraîne pas systématiquement la possibilité de son émission ; cette situation se rencontrera en particulier en cible ROC ACE, contexte dans lequel l'émission de la facture-tiers AMC n'aura lieu qu'après réception de l'acceptation de l'AMO pour limiter le nombre de retraitements de factures-tiers déjà émises. Un marqueur devra être prévu dans la GAP pour identifier ces factures-tiers et ainsi permettre aux ES de piloter les relances (l'objectif étant d'éviter de relancer des AMC qui n'auraient pas encore reçues la facture-tiers).</p> <p><i>Précision – Facture-tiers en paiement régie pour les EPS</i></p> <p>Dans le cas où le recouvrement de la facture-tiers a été initialisé en régie (par exemple lorsque le patient a réglé par chèque, en espèce, en paiement de proximité par carte bancaire ou lorsque l'EA-DC a été initialisé), il est attendu de la GAP que cette facture-tiers ne passe à ce statut « FT émise » pour éviter un double recouvrement.</p> <p><i>Acteurs</i></p> <p>La facture-tiers peut être émise automatiquement par la GAP, à l'occasion de la constitution de lots de facturation. Elle peut également être émise manuellement, par un agent de l'ES.</p>
Source	GAP
Date associée	<ul style="list-style-type: none"> · Date d'émission de la facture-tiers
Dénombrements associés	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de factures-tiers émises · Montant des factures-tiers émises

S8 – FT envoyée	
Facturation	<p>Description</p> <p>Événement déclencheur du statut</p> <p>Une facture-tiers est envoyée lorsqu'elle est mise à disposition du responsable de son acheminement vers le débiteur. Cela peut correspondre, selon les cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> ý A la mise à disposition de l'EAI du lot incluant la facture-tiers (dans le cas d'une télétransmission en FIDES ou en ROC) ; ý A la mise à disposition du module de la GAP chargé de la télétransmission du lot incluant la facture-tiers (dans le cas d'une télétransmission en FIDES ou en ROC) ; ý A la mise à disposition du Trésor Public de l'ASAP Patient via un flux PES V2 aller pour les EPS. <p>Précision – Factures-tiers hors envoi dématérialisé</p> <p>Ce statut ne correspond à aucune action particulière en dehors des contextes dans lesquels les factures-tiers sont télétransmises</p> <p>Acteurs</p> <p>La facture-tiers peut être envoyée automatiquement par la GAP ou manuellement par un agent de l'ES.</p>
	<p>Source</p> <p>GAP</p>
	<p>Date associée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date d'envoi de la facture-tiers
	<p>Dénombrements associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de factures-tiers envoyées • Montant des factures-tiers envoyées

S9 – FT compostée	
Facturation	<p>Description</p> <p>Événement déclencheur du statut</p> <p>Une facture-tiers est compostée lorsque le lot auquel elle appartient a été transmis par le responsable de l'acheminement à la CPU (en FIDES) et à l'AMC (en ROC).</p> <p>Précision – Factures-tiers hors envoi dématérialisé</p> <p>Ce statut ne correspond à aucune action particulière en dehors des contextes dans lesquels les factures-tiers sont télétransmises.</p> <p>Acteurs</p> <p>Le lot auquel appartient la facture-tiers est composté par un automatisme du SIH. Dans un certain nombre de cas, cette fonction est assurée par un EAI.</p>
	<p>Source</p> <p>Automatisme SIH</p>
	<p>Date associée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date de compostage de la facture-tiers
	<p>Dénombrements associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de factures-tiers compostées • Montant des factures-tiers compostées

S10 – FT sans ARL	
Facturation	<p>Description</p> <p>Événement déclencheur du statut</p> <p>Une facture-tiers est sans ARL lorsque qu'elle ne fait l'objet d'aucun ARL + ou – dans un délai de X jours après la date de compostage du lot auquel elle appartient. Ce délai doit être paramétrable dans la GAP.</p> <p>Précision – Factures-tiers hors envoi dématérialisé</p> <p>Ce statut ne correspond à aucune action particulière en dehors des contextes dans lesquels les factures-tiers sont télétransmises.</p> <p>Acteurs</p> <p>La CPU en FIDES et les AMC en ROC sont responsables de réceptionner les envois des ES et d'émettre éventuellement des messages de service en cas de problème, de procéder aux contrôles de conformité des lots et d'émettre les ARL positifs ou négatifs.</p>
	<p>Source</p> <p>GAP</p>
	<p>Date associée</p> <ul style="list-style-type: none"> · Date de dépassement du délai paramétré dans la GAP
	<p>Dénombrements associés</p> <ul style="list-style-type: none"> · Nombre de factures-tiers sans ARL · Montant des factures-tiers sans ARL

S11 – FT avec ARL+	
Facturation	<p>Description</p> <p>Événement déclencheur du statut</p> <p>Une facture-tiers est avec ARL + (accusé de réception logique positif) lorsque le destinataire a accusé réception d'un lot de factures-tiers transmises sous forme dématérialisée par un ARL positif. Cela signifie que le lot est conforme aux spécifications et donc lisible par les systèmes d'information du débiteur.</p> <p>Précision – Factures-tiers hors envoi dématérialisé</p> <p>Ce statut ne correspond à aucune action particulière en dehors des contextes dans lesquels les factures-tiers sont télétransmises.</p> <p>Acteurs</p> <p>La CPU en FIDES et les AMC en ROC sont responsables de réceptionner les envois des ES et d'émettre éventuellement des messages de service en cas de problème, de procéder aux contrôles de conformité des lots et d'émettre les ARL positifs ou négatifs.</p> <p>Dans le cadre de FIDES, en cas d'ARL+, la CPU fait le lien entre l'ES et les caisses gestionnaires (CGE) : elle dégerbe les lots contenus dans les envois et adresse les lots conformes aux différentes CGE.</p>
	<p>Source</p> <p>CPU en FIDES ou AMC en ROC</p> <p> Cette information associée au lot doit absolument être reportée au niveau de chaque facture-tiers.</p>
	<p>Date associée</p> <ul style="list-style-type: none"> · Date de l'ARL+ de la facture-tiers (transmise dans l'ARL par le débiteur)
	<p>Dénombrements associés</p> <ul style="list-style-type: none"> · Nombre de factures-tiers avec ARL+ · Montant des factures-tiers avec ARL+

S12 – FT avec ARL–	
Facturation	<p>Description</p> <p>Événement déclencheur du statut</p> <p>Une facture-tiers est avec ARL– (accusé de réception logique négatif) lorsque le destinataire a accusé réception d’un lot de factures-tiers transmises sous forme dématérialisée par un ARL négatif. Cela signifie que le lot n’est pas conforme aux spécifications et qu’il est rejeté par l’AM.</p> <p>Précision – Factures-tiers hors envoi dématérialisé</p> <p>Ce statut ne correspond à aucune action particulière en dehors des contextes dans lesquels les factures-tiers sont télétransmises.</p> <p>Acteurs</p> <p>La CPU en FIDES et les AMC en ROC sont responsables de réceptionner les envois des ES et émettre éventuellement des messages de service en cas de problème, de procéder aux contrôles de conformité des lots et émettre les ARL positifs ou négatifs.</p>
	<p>Source</p> <p>CPU en FIDES ou AMC en ROC</p> <p> Cette information associée au lot doit absolument être reportée au niveau de chaque facture-tiers.</p>
	<p>Date associée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date de l’ARL- de la facture-tiers (transmise dans l’ARL par le débiteur)
	<p>Dénombrements associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de factures-tiers avec ARL– • Montant des factures-tiers avec ARL–

S13 – FT sans retour débiteur	
Gestion des retours d’information	<p>Description</p> <p>Événement déclencheur du statut</p> <p>Une facture-tiers est sans retour débiteur lorsque qu’elle ne fait l’objet d’aucun retour rejet ou paiement du débiteur dans un délai de X jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En ROC et en FIDES : après la date de réception de l’ARL+ du lot auquel elle appartient. Cette situation est communément dénommée « ni ni » (ni rejet ni paiement). • En EA-DC : après la date de validation de la facture-tiers et d’envoi de la demande de débit au prestataire de service de paiement (PSP). <p>Ce délai doit être paramétrable dans la GAP.</p> <p>Précision – Facture-tiers hors envoi dématérialisé et EA-DC</p> <p>Ce statut ne correspond à aucune action particulière en dehors des contextes dans lesquels les factures-tiers sont télétransmises.</p> <p>Acteurs</p> <p><u>ROC et FIDES</u> : La CPU en FIDES et les AMC en ROC sont responsables d’adresser les retours NOEMIE xx8 aux ES (ou au SNN qui les enverra aux EPS dans la sphère publique).</p> <p>En FIDES, la CGE traite les factures-tiers, et en fonction du résultat - conforme ou non conforme - génère pour chaque facture-tiers un NOEMIE 578 ou 908. Ces retours sont ensuite gerbés par la CPU, pour envoi aux ES. Cette fonction est assurée par l’AMC en ROC.</p> <p><u>EA-DC</u> : La demande de débit est générée automatiquement par le SIH à la validation de la facture-tiers et est adressée au PSP. Le PSP traite la demande et confirme la bonne exécution de la demande du débit ou non.</p>
	<p>Source</p> <p>GAP</p>
	<p>Date associée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date de dépassement du délai paramétré dans la GAP
	<p>Dénombrements associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de factures-tiers sans retour débiteur • Montant des factures-tiers sans retour débiteur

S14 – FT en rejet débiteur	
Gestion des retours d'information	<p>Description</p> <p>Événement déclencheur du statut</p> <p>Une facture-tiers est en rejet débiteur lorsqu'elle fait l'objet d'un retour rejet du débiteur vers l'ES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ÿ En ROC et en FIDES : ce retour rejet correspond à l'envoi par l'AMO (en FIDES) ou l'AMC (en ROC) d'un NOEMIE 908. Cela signifie que la facture-tiers est rejetée par l'AM ÿ En EA-DC : ce retour rejet correspond à une situation de non-exécution de la demande de débit (par le PSP) qui impliquera alors la bascule vers un autre moyen de paiement. <p>Précision – Facture-tiers hors envoi dématérialisé et EA-DC</p> <p>Ce statut ne correspond à aucune action particulière en dehors des contextes dans lesquels les factures-tiers sont télétransmises.</p> <p>Acteurs</p> <p><u>ROC et FIDES</u> : La CPU en FIDES et les AMC en ROC sont responsables d'adresser les retours NOEMIE xx8 aux ES (ou au SNN qui les enverra aux EPS dans la sphère publique).</p> <p>En FIDES, la CGE traite les factures-tiers, et en fonction du résultat - conforme ou non conforme - génère pour chaque facture-tiers un NOEMIE 578 ou 908. Ces retours sont ensuite gerbés par la CPU, pour envoi aux ES. Cette fonction est assurée par l'AMC en ROC.</p> <p><u>EA-DC</u> : La demande de débit est générée automatiquement par le SIH à la validation de la facture-tiers et est adressée au PSP. Le PSP traite la demande et confirme la bonne exécution de la demande du débit ou non.</p>
	<p>Source</p> <p>CPU en FIDES ou AMC en ROC ou PSP en EA-DC</p>
	<p>Date associée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date du NOEMIE 908 (FIDES et ROC) • Date du flux retour du PSP générant la bascule vers un autre mode de recouvrement (EA-DC)
	<p>Dénombrements associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de factures-tiers en rejet débiteur • Montant des factures-tiers en rejet débiteur

S15 – FT en paiement débiteur	
Gestion des retours d'information	<p>Description</p> <p>Événement déclencheur du statut</p> <p>Une facture-tiers est en paiement débiteur lorsqu'elle fait l'objet d'un retour paiement du débiteur vers l'ES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ÿ En ROC et en FIDES : ce retour paiement correspond à l'envoi par l'AMO (en FIDES) ou l'AMC (en ROC) d'un NOEMIE 578. Cela signifie que la facture-tiers est acceptée par l'AM ÿ En EA-DC : ce retour paiement correspond à une situation de bonne exécution de la demande de débit (la demande de débit a un statut « Opération confirmée par le PSP »). <p>Précision – Facture-tiers hors envoi dématérialisé et EA-DC</p> <p>Ce statut ne correspond à aucune action particulière en dehors des contextes dans lesquels les factures-tiers sont télétransmises.</p> <p>Acteurs</p> <p><u>ROC et FIDES</u> : La CPU en FIDES et les AMC en ROC sont responsables d'adresser les retours NOEMIE xx8 aux ES (ou au SNN qui les enverra aux EPS dans la sphère publique).</p>

	<p>En FIDES, la CGE traite les factures-tiers, et en fonction du résultat - conforme ou non conforme - génère pour chaque facture-tiers un NOEMIE 578 ou 908. Ces retours sont ensuite gerbés par la CPU, pour envoi aux ES. Cette fonction est assurée par l'AMC en ROC.</p> <p><u>EA-DC</u> : La demande de débit est générée automatiquement par le SIH à la validation de la facture-tiers et est adressée au PSP. Le PSP traite la demande et confirme la bonne exécution de la demande du débit ou non.</p>
Source	CPU en FIDES, AMC en ROC ou PSP en EA-DC
Date associée	<ul style="list-style-type: none">• Date du NOEMIE 578 (FIDES et ROC)• Date du flux retour du PSP indiquant que la demande de débit a un statut « Opérations confirmée par le PSP » (EA-DC)
Dénombrements associés	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de factures-tiers en paiement débiteur• Montant des factures-tiers en paiement débiteur

S16 – FT payée	
Recouvrement	<p>Description</p> <p><i>Événement déclencheur du statut</i></p> <p>Une facture-tiers est payée lorsque le règlement est constaté sur le compte bancaire pour sa totalité. Dans le cas où la facture-tiers fait l'objet d'un paiement partiel, la facture-tiers ne passera pas en statut payée.</p> <p><i>Acteurs</i></p> <p>Le comptable, qu'il soit public ou non, ou le régisseur dans certaines situations dans les EPS est responsable de la gestion des flux financiers et donc de la constatation du règlement sur le compte bancaire de l'établissement.</p> <p><i>Précision – PNL</i></p> <p>En pratique, ce statut ne peut pas être associé à une facture-tiers tant que le lien entre le paiement et la facture-tiers n'est pas réalisé (statut S17 ou S18 selon que la comptabilité est réalisée ou non dans la GAP). Par conséquent aucune facture-tiers ne portera ce statut dans la GAP. En revanche, il permet d'historiser la date de valeur du règlement qui servira notamment à calculer un délai de recouvrement.</p> <p><i>Précision – EPS</i></p> <p>La facture-tiers peut être recouvrée sur un compte dépôt de fonds trésor (DFT) tenu par le régisseur ou sur un compte Banque de France (compte CPT) tenu par le comptable public :</p> <p><u>Cas n°1 : Encaissement sur un compte dépôt de fonds trésor (DFT)</u></p> <p>En pratique, ce statut ne peut pas être associé à une facture-tiers tant que le lien entre le paiement et la facture-tiers n'est pas réalisé par le régisseur (statut S17 ou S18 selon que la comptabilité est réalisée ou non dans la GAP). Par conséquent aucune facture-tiers ne portera ce statut dans la GAP. En revanche, il permet d'historiser la date de valeur du règlement qui servira notamment à calculer un délai de recouvrement.</p> <p><u>Cas n°2 : Encaissement sur un compte Banque de France (CPT)</u></p> <p>En pratique, ce statut ne peut pas être associé à une facture-tiers tant que le flux retour PES V2 retour n'est pas envoyé à la GAP (statut S18). Par conséquent aucune facture-tiers ne portera ce statut dans la GAP. En revanche, il permet d'historiser la date de valeur du règlement qui servira notamment à calculer un délai de recouvrement.</p> <p><i>Précision – Moyen de paiement</i></p> <p>Il est attendu que la GAP associe à la facture-tiers payée le moyen de paiement utilisé (espèce, chèques, EA-DC, TIPI régie...).</p>
Source	Système comptable (HELIOS via le flux PES V2 retour, GEF, GAP ou autre système comptable)
Date associée	<ul style="list-style-type: none"> • Date de valeur du règlement (date du dernier règlement pour les paiements échelonnés dans le temps)

S17 – FT émarginée / lettrée	
Recouvrement	<p>Description</p> <p><i>Événement déclencheur du statut</i></p> <p>Une facture-tiers est émarginée/lettrée lorsque la facture-tiers (pour les PNL et pour les régies des EPS) / le titre (pour les EPS) est émarginée / lettrée à la pièce d'encaissement correspondant au règlement.</p> <p><i>Acteurs</i></p> <p>Le comptable, qu'il soit public ou non, intègre le relevé bancaire dans son système comptable. Une pièce comptable d'encaissement est alors générée. Le comptable procède alors au rapprochement de cette pièce comptable d'encaissement et des factures-tiers / titres en attente de règlement.</p> <p><i>Précision – EPS</i></p> <p>La facture-tiers peut être recouvrée sur un compte dépôt de fonds trésor (DFT) tenu par le régisseur ou sur un compte Banque de France (compte CPT) tenu par le comptable public. L'émarginement comptable est de la responsabilité du détenteur du compte sur lequel sont réglées les factures-tiers.</p> <p><i>Précision – ES dont la comptabilité est réalisée en dehors de la GAP</i></p> <p>En pratique, ce statut ne peut pas être associé à une facture-tiers tant que le flux retour PES V2 retour n'est pas envoyé à la GAP (statut S18). Par conséquent aucune facture-tiers ne portera ce statut dans la GAP. En revanche, il permet d'historiser la date d'émarginement comptable.</p>
	<p>Source</p> <p>Système comptable (HELIOS via le flux PES V2 retour, GEF, GAP ou autre système comptable)</p>
	<p>Date associée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date d'émarginement comptable / lettrage
	<p>Dénombrements associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de factures-tiers émarginées / lettrées • Montant des factures-tiers émarginées / lettrées

S18 – FT soldée	
Recouvrement	<p>Description</p> <p><i>Événement déclencheur du statut</i></p> <p>Une facture-tiers est soldée lorsque l'information de son émarginement/lettrage a été communiquée à la GAP, et ce pour la totalité de son montant.</p> <p><i>Acteurs</i></p> <p>Le comptable, qu'il soit public ou non, envoie le flux d'information de l'émarginement/lettrage vers la GAP.</p> <p><i>Précision</i></p> <p>Les ES qui gèrent leur comptabilité dans la GAP ne sont pas concernés par cette action. Ainsi, par défaut, les factures-tiers émarginées/lettrées seront soldées. Les statuts S18 et S19 sont confondus.</p>
	<p>Source</p> <p>Système comptable (HELIOS via le flux PES V2 retour, GEF, GAP ou autre système comptable)</p>
	<p>Date associée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date d'information de l'émarginement/lettrage transmise à la GAP
	<p>Dénombrements associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de factures-tiers soldées • Montant des factures-tiers soldées

S19 – Venue à redresser	
Description	<p><i>Événement déclencheur du statut</i></p> <p>Une venue à redresser est soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une venue contenant une facture-tiers en rejet débiteur non traitée (c'est-à-dire que cette facture-tiers en rejet n'a pas encore été annulée) ; ou • Une venue nécessitant un redressement à l'initiative de l'ES (c'est-à-dire que cette facture-tiers a été marquée comme telle par l'ES). <p><i>Acteurs</i></p> <p>La venue à redresser est identifiée comme telle soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Automatiquement par la GAP, suite à l'existence d'une facture-tiers en rejet débiteur non annulée ; ou • Manuellement dans la GAP, via un marqueur posé par l'ES (par exemple, le DIM lors d'un contrôle externe, le service facturation lors d'une réclamation...). <p><i>Précision</i></p> <p>Ce statut doit permettre la réévaluation des prestations facturables par l'ES et de la répartition entre les différents débiteurs. Les factures-tiers seront annulées et réémises avant de repartir dans le circuit de validation ou seulement annulées si le motif de rejet amène à aboutir à la conclusion que les prestations ne sont pas facturables.</p> <p>Toute facture-tiers en rejet débiteur doit faire l'objet d'une annulation. Cette annulation doit aussi se répercuter sur l'ensemble des facture-tiers associées aux mêmes prestations facturables, pour l'ensemble des débiteurs. Elle doit aussi entraîner l'annulation des titres correspondants aux facture-tiers annulées dans les EPS.</p> <p>Dans le cas où une nouvelle facture-tiers est validée, celle-ci doit être associée à la précédente facture-tiers annulée.</p> <p><i>Précision – Origine du redressement</i></p> <p>La GAP doit permettre de tracer l'origine de redressement : par exemple, rejet de l'AMO, rejet de l'AMC, réclamation du patient... Une liste des origines de redressement doit être paramétrable dans le système.</p>
Source	GAP
Date associée	• Date de réception du retour négatif du débiteur ou date du marquage manuel
Dénombrements associés	• Nombre de venues à redresser

S20 – FT annulée	
Facturation	<p>Description</p> <p><i>Événement déclencheur du statut</i> Une facture-tiers est annulée lorsqu'elle est annulée dans la GAP suite au redressement d'une venue.</p> <p><i>Acteurs</i> La facture-tiers est annulée par un agent de l'ES.</p> <p><i>Précision – Motif de l'annulation</i> La GAP doit permettre de tracer le motif de l'annulation. Une liste des motifs d'annulation doit être paramétrable dans le système.</p>
	<p>Source</p> <p>GAP</p>
	<p>Date associée</p> <ul style="list-style-type: none"> · Date d'annulation de la facture-tiers
	<p>Dénombrements associés</p> <ul style="list-style-type: none"> · Nombre de factures-tiers annulées · Montant des factures-tiers annulées

4 LES FONCTIONNALITES ATTENDUES DANS LE MODULE DE PILOTAGE

4.1 Principes

Les fonctionnalités décrites dans le présent cahier des charges doivent permettre d'alimenter les dispositifs de pilotage propres à chaque ES.

Il est donc attendu que la GAP soit en capacité de produire :

- ŷ **Un instantané des dénombrements (nombre et montant) associés à chacun des statuts de la venue et de la facture-tiers à un instant t**, permettant d'apprécier l'évolution du processus AFR, de quantifier les enjeux associés à chacune des étapes et prioriser les actions ;
- ŷ **Des listes de travail**, permettant d'identifier les venues et/ou les factures-tiers devant faire l'objet d'un traitement ;
- ŷ **Des indicateurs**, permettant de qualifier la performance des étapes constitutives de la chaîne AFR et la performance globale du processus.

4.1.1 Instantané des dénombrements associés aux statuts

La GAP doit donc permettre d'extraire et de visualiser des synthèses des dénombrements (nombre et montant) associés à chacun des statuts selon les filtres mis à disposition de l'utilisateur. Ces filtres correspondent *a minima* aux différentes dimensions d'analyse décrites ci-après en 4.2.

Cet instantané doit donc être produit et disponible directement dans la GAP. Idéalement, un lien doit pouvoir être fait avec les listes de travail correspondantes (cf. ci-dessous).

Il est attendu que l'ES puisse gérer les habilitations sur cet instantané.

4.1.2 Listes de travail

Dans le contexte décrit précédemment, il est attendu que les listes de travail soient disponibles auprès des équipes/responsables en charge des activités d'accueil/de gestion des données administratives et des données d'activité/de facturation/de recouvrement des ES.

La GAP doit donc être capable de répondre à une demande de génération de listes de travail selon des filtres mis à disposition de l'utilisateur. Ces filtres correspondent *a minima* aux différentes dimensions d'analyse décrites ci-après en 4.2. Les colonnes de la liste de travail doivent, par ailleurs, pouvoir être triées. En particulier, ces filtres et ces tris doivent permettre de mettre en évidence les venues / factures-tiers présentant des anomalies qui doivent alerter l'ES.

Ces listes de travail constituent une aide pour l'utilisateur dans la réalisation de ses activités. Il est donc attendu que le professionnel puisse, à partir de ces listes, remonter directement à la venue dans la GAP et procéder à toute modification qu'il jugera nécessaire.

Les listes de travail doivent donc être produites et disponibles directement dans la GAP.

Il est attendu que l'ES puisse gérer les habilitations sur chaque liste de travail.

4.1.3 Indicateurs

La mesure de la performance de la chaîne AFR intervient à 2 niveaux :

- ŷ Opérationnel, pour les équipes/responsables en charge des activités d'accueil/de gestion des données administratives et des données d'activité/de facturation/de recouvrement des ES ;
- ŷ Stratégique, notamment pour la Direction des Affaires Financières.

Le présent cahier des charges mentionne à titre indicatif les indicateurs relevant d'un pilotage stratégique ou opérationnel. Il est cependant attendu que l'ES puisse gérer les habilitations sur les indicateurs.

Par ailleurs, les indicateurs constituent des éléments clés dans le dispositif de pilotage des ES. Leur lecture ne peut se faire de manière isolée et doit toujours être croisée. Le système doit donc permettre de construire des tableaux de bord opérationnels et stratégiques, évolutifs, construits sur la base d'indicateurs sélectionnés par l'ES.

Les restitutions proposées doivent permettre de visualiser le résultat selon les critères sélectionnés par l'utilisateur, et présenter l'évolution des résultats sur les périodes écoulées. L'historisation des restitutions est donc clé afin de mesurer la progression des résultats dans le temps.

Afin de permettre un pilotage de qualité pour les acteurs, il est attendu que ces derniers puissent constituer des modèles type de restitution (choix des indicateurs, définition des dimensions d'analyse notamment la période de mesure, etc.) et définir la planification de leur exécution automatique.

4.2 Dimensions d'analyse

Les utilisateurs doivent pouvoir construire leurs propres instantanés du diagramme des statuts, listes de travail et indicateurs selon des variables appelées dimensions d'analyse dans le présent cahier des charges.

Par exemple, la liste de travail des « venues bloquées » peut être générée pour l'ensemble des venues, pour les venues ACE ou séjours, etc. et pour la semaine écoulée, le mois passé, depuis le début de l'année civile, etc.

4.2.1 Dates

Les dates doivent pouvoir être regroupées selon les dimensions suivantes :

- ŷ Jour (date) ;
- ŷ Regroupement jour de la semaine – WE – férié ;
- ŷ Semaine ;
- ŷ Mois ;
- ŷ Trimestre ;
- ŷ Quadrimestre ;
- ŷ Semestre ;
- ŷ Année civile ou mobile (par exemple, les 12 derniers mois) ;
- ŷ Exercice comptable.

Les regroupements doivent pouvoir être réalisés :

- ŷ Soit sur des périodes calendaires ;
- ŷ Soit sur des périodes glissantes (par exemple du 10 janvier au 10 avril).

4.2.2 Structuration de l'établissement

Au sein d'une entité juridique (EJ), les listes de travail et les indicateurs doivent *a minima* pouvoir être regroupés par ES (FINESS EG).

Le fichier structure décrivant l'organisation de l'ES doit pouvoir servir de base à la création de dimensions d'analyse. Dans ce cadre, les notions d'UF d'hébergement et d'UF de traitement doivent pouvoir être utilisées.

4.2.3 Types d'activité

Dans le cadre MCOO, les types d'activité suivants doivent pouvoir être distingués :

- ŷ Actes et consultations externes (ACE)
 - Activités dites à forfait (prestations hospitalières sans hospitalisation, notamment les urgences non suivies d'hospitalisation : forfaits et actes associés) ;
 - Autres actes et consultations externes ;
- ŷ Séjours :
 - Séjours sans nuitée ;
 - Séjours avec nuitée ;
- ŷ Hospitalisation à domicile (HAD) ;
- ŷ Séances ;
- ŷ Rétrocession ;

ý ...

4.2.4 Taux de prise en charge

Les taux de prise en charge doivent pouvoir être distingués.

Cela permettra, notamment, d'identifier les patients 100% payants.

4.2.5 Débiteurs

Les débiteurs prévus dans le plan comptable doivent pouvoir être distingués.

Pour l'AMO, le niveau de détail attendu est : grand régime et le cas échéant par caisse et par centre de gestion.

Pour l'AMC, le niveau de détail attendu est : débiteur juridique (numéro d'AMC) et code convention.

4.2.6 Catégories et natures de débiteurs

Les catégories et natures de débiteurs suivantes devront pouvoir être distinguées :

- ý Personne morale de droit public / privé/ personne physique ;
- ý Catégorie juridique (personne physique, caisses sécurités sociales, mutuelles...);
- ý Nature juridique (particulier, société ...);

4.2.7 Acteurs de l'établissement de santé

Les analyses devront pouvoir être réalisées par :

- ý Acteur responsable du passage d'un statut à l'autre ;
- ý Regroupement d'acteurs (exemple : guichet A, équipe des admissions, de la facturation etc.) ;
- ý UF ;
- ý UM ;
- ý Pôle ;
- ý EG/EJ?

4.2.8 Moyens de paiement

Les analyses devront pouvoir être réalisées par moyen de paiement.

4.2.9 Contexte de recouvrement (EPS uniquement)

Dans la sphère publique, les analyses devront pouvoir être réalisées par contexte de recouvrement :

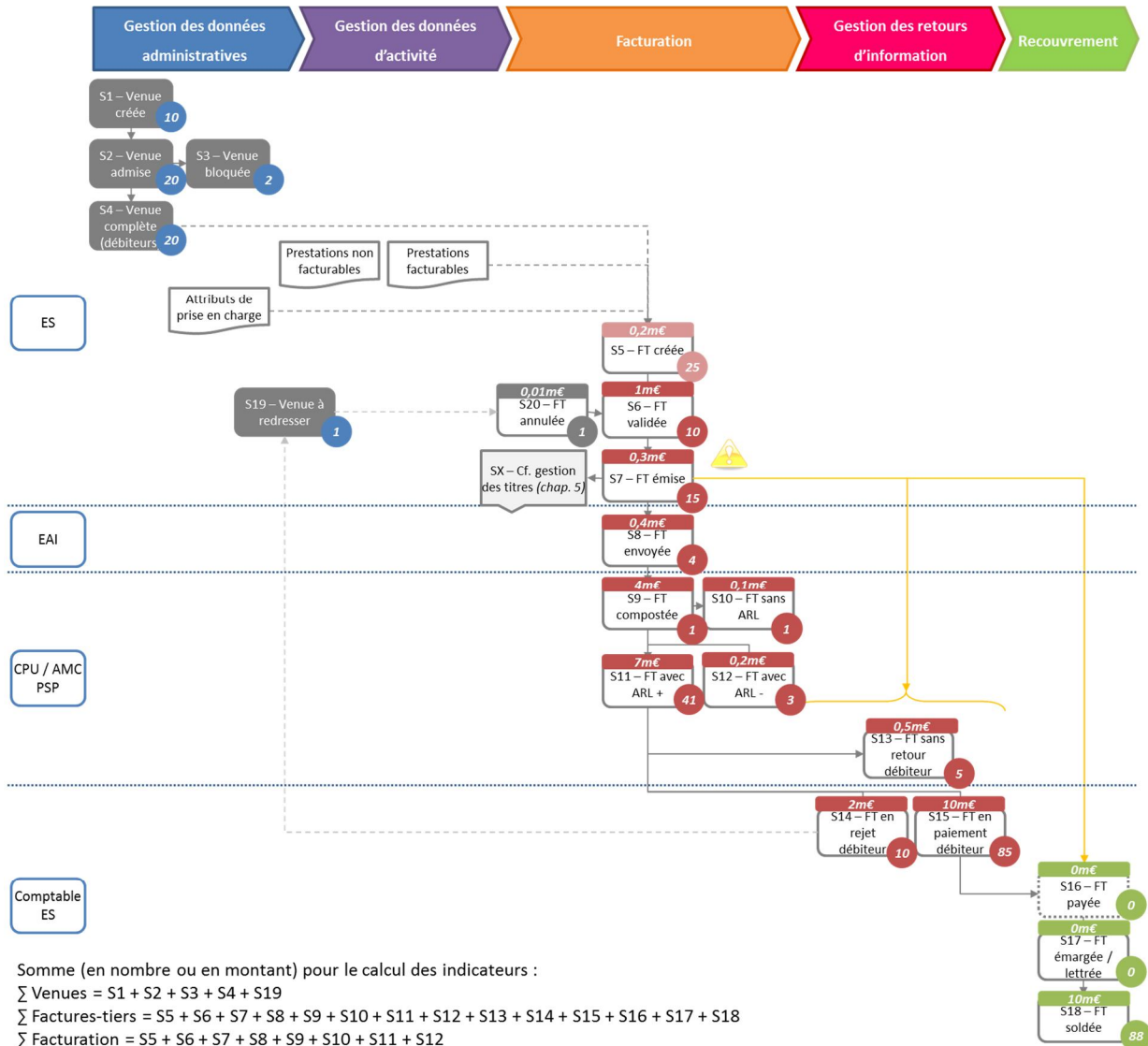
- ý Régie ;
- ý Trésor Public.

4.3 Instantané des dénombrements associés aux statuts

La construction des indicateurs et la définition des listes de travail à un instant t entraînent le dénombrement des venues ou facture-tiers.

Le module de pilotage de la chaîne AFR doit être en capacité de produire un instantané représentant la synthèse des dénombrements (en nombre et en montant) associés à chacun des statuts (cf. détail dans la partie 3.2 Description des statuts)

L'instantané ci-dessous est une illustration de ce qui est attendu dans les logiciels de GAP.



4.4 Indicateurs et listes de travail par étape de la chaîne AFR

4.4.1 Etape gestion des données administratives



Objectifs sur le plan opérationnel :

- ŷ Mesurer la capacité de l'ES à avoir des venues avec des données débiteurs complètes à l'entrée et/ou à la sortie +/- x jours ;
- ŷ Identifier les venues avec des données débiteurs incomplètes à l'entrée et/ou à la sortie +/- x jours.

Objectifs sur le plan stratégique :

- ŷ Non applicable.

Indicateurs associés au pilotage de cette étape :

N°	Libellé	Construction de l'indicateur	Niveau d'analyse	Objectif de l'indicateur
II.1	Délai moyen de préadmission	Moyenne des délais entre la date de création de la venue (associée au statut S1) et la date d'entrée (associée au statut S2) pour les venues dont la date de création est < à la date d'admission.	Opérationnel	Mesurer la capacité de l'ES à anticiper la création des venues en amont de l'admission des patients
II.2	Taux de préadmission	$\frac{\sum \text{Venues passées au statut « S1 – Venues créées »}}{\sum \text{Venues}}$		Mesurer le poids des venues faisant l'objet d'une préadmission
II.3	Taux de venues avec des données débiteurs complètes à l'entrée	$\frac{\sum \text{Venues passées au statut « S4 – Venue complète (débiteurs) » avant ou le jour de l'entrée (jusqu'à 23h59)}}{\sum \text{Venues} \geq \text{au statut « S2 – Venue admise »}}$	Opérationnel	Mesurer la performance du recueil des données débiteurs à l'entrée et en amont
II.4	Taux de venues avec des données débiteurs à la sortie	$\frac{\sum \text{Venues passées au statut « S4 – Venue complète (débiteurs) » avant ou le jour de la sortie (jusqu'à 23h59)}}{\sum \text{Venues} \geq \text{au statut « S2 – Venue admise »}}$	Opérationnel	Mesurer la performance du recueil des données débiteurs avant la sortie du patient NB : cet indicateur ne s'applique que sur les venues ayant une date de sortie
II.5	Délai moyen de complétude des données débiteurs à l'entrée du patient	Moyenne des délais entre la date d'entrée (associée au statut S2) et la date de complétude des données débiteurs (associée au statut S4)	Opérationnel	Mesurer la capacité de l'ES à avoir des données débiteurs complètes dans des délais les plus courts possibles et le plus en amont possible de l'entrée du patient
II.6	Taux de venues bloquées	$\frac{\sum \text{Venues au statut « S3 – Venue bloquée »}}{\sum \text{Venues} \geq \text{au statut « S2 – Venue admise »}}$	Opérationnel	Mesurer le poids des venues devant faire l'objet d'une reprise sur le volet administratif

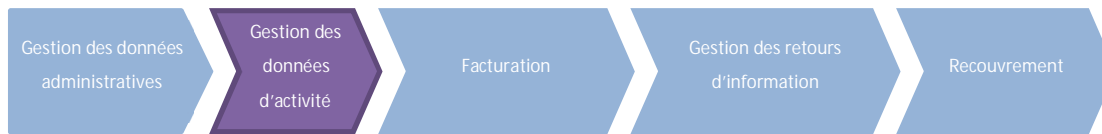
N°	Libellé	Construction de l'indicateur	Niveau d'analyse	Objectif de l'indicateur
II.7	Délai moyen de blocage	Moyenne des délais entre la date de blocage et la date de déblocage de la venue (associées au statut S3)	Opérationnel	Mesurer le délai moyen de blocage
II.8	Taux de venues à redresser	\sum Venues au statut « S19 – Venue à redresser » (/) \sum Venues \geq au statut « S4 – Venue complète (débiteurs) »	Opérationnel	Mesurer le poids des venues devant faire l'objet d'une reprise sur le volet administratif
II.9	Délai moyen de redressement	Moyenne des délais entre la date de passage de la venue au statut « S19 – Venue à redresser » et son passage à un nouveau statut	Opérationnel	Mesurer le délai moyen de redressement

Σ : Somme en nombre et en montant ; (/) Divisé par

Listes de travail associées au pilotage de cette étape :

N°	Libellé	Construction de la liste	Niveau d'analyse	Objectif de la liste de travail	Commentaire
L1.1	Venues avec des données débiteurs incomplètes pour les entrées du jour/à venir	Venues qui ne sont pas passées au statut « S4 – Venue complète (débiteurs) » avant ou le jour de l'entrée (jusque 23h59)	Opérationnel	Identifier les venues avec des données débiteurs incomplètes pour les entrées prévisionnelles	La dimension d'analyse « date » en prévisionnel ou le jour J est particulièrement important pour cette liste de travail.
L1.2	Venues avec des données débiteurs incomplètes pour les sorties du jour/à venir	Venues qui ne sont pas passées « S4 – Venue complète (débiteurs) » avant ou le jour de sortie (jusque 23h59)	Opérationnel	Identifier les venues avec des données débiteurs incomplètes pour les sorties prévisionnelles	La dimension d'analyse « date » en prévisionnel ou le jour J est particulièrement important pour cette liste de travail.
L1.3	Venues bloquées	Venues au statut « S3 – Venue bloquée »	Opérationnel	Identifier les venues faisant l'objet d'un blocage	
L1.4	Venues à redresser	Venues au statut « S19 – Venue à redresser »	Opérationnel	Identifier les venues faisant l'objet d'un redressement	

4.4.2 Etape gestion des données d'activité



Objectifs sur le plan opérationnel :

- ŷ Mesurer la capacité de l'ES à recueillir l'ensemble des prestations facturables à la sortie + x jours ;
- ŷ Identifier les venues pour lesquelles l'ensemble des prestations facturables n'a pas été recueilli à la sortie + x jours.

Objectifs sur le plan stratégique :

- ŷ Evaluer l'impact du retard de codage ou d'intégration de codage sur la trésorerie de l'ES ;



Dans le cadre de FIDES séjours, l'environnement MOCA déterminera si les prestations sont facturables. Le feu vert pour la facturation sera donc issu, *a minima*, pour partie, du DIM. Il est nécessaire de réfléchir aux modalités d'implémentation de cette validation, que l'environnement soit homogène GAP PMSI MOCA, ou que l'environnement MOCA ou PMSI ne fasse pas appel au même éditeur que la GAP.

Indicateurs associés au pilotage de cette étape :

N°	Libellé	Construction de l'indicateur	Niveau d'analyse	Objectif de l'indicateur	Commentaires
I2.1	Taux de venues sans acte	$\frac{\sum \text{Venues sans prestation} (I)}{\sum \text{Venues} \geq \text{au statut « S2 – Venue admise »}}$	Opérationnel	Mesurer le poids des venues non codées sur l'ensemble des venues	La dimension d'analyse « type d'activité » et « acteurs » seront utilisés. Cet indicateur peut notamment servir à identifier les séjours chirurgicaux sans acte.
I2.2-o	Délai moyen d'intégration des actes	Moyenne des délais entre la date de sortie (associée au statut S2) et la date de la dernière prestation intégrée des venues	Opérationnel	Mesurer le délai d'intégration des actes pour en évaluer l'impact sur les délais de facturation	
I2.2-s	Délai moyen d'intégration des actes	Moyenne des délais entre la date de sortie (associée au statut S2) et la date de la dernière prestation intégrée des venues	Stratégique	Mesurer le délai d'intégration des actes pour en évaluer l'impact sur la trésorerie de l'établissement	

∑ : Somme en nombre et en montant ; (I) Divisé par

Listes de travail associées au pilotage de cette étape :

N°	Libellé	Construction de la liste	Niveau d'analyse	Objectif de la liste de travail
L2.1	Venues sans acte	Venues \geq au statut « S2 – Venue admise » sans aucune prestation	Opérationnel	Identifier les venues devant faire l'objet d'un codage

4.4.3 Etape facturation



Objectifs sur le plan opérationnel :

- ŷ Mesurer la capacité de l'ES à facturer les différents débiteurs à la sortie +/- x jours ;
- ŷ Identifier les raisons des éventuels ralentissements du processus de facturation.

Objectifs sur le plan stratégique :

- ŷ Evaluer l'activité réelle (les recettes) ;
- ŷ Evaluer les restes à facturer.

Dans ce cahier des charges, la notion de « restes à facturer » utilisée fait référence aux pratiques du secteur privé. Cette notion inclut à la fois :

- les encours. Les encours correspondent aux recettes associées à des venues pour lesquelles les prestations ne sont pas connues à date et donc non valorisées / facturées. Un exemple de méthode est donné, à titre indicatif, en fin de document.

A noter : les encours peuvent concerner des venues pour lesquelles le patient est sorti à date ou des venues pour lesquelles le patient est toujours présent à date.

- les factures à établir (FAE). Les factures à établir correspondent aux recettes associées à des venues pour lesquelles les prestations sont connues à date mais non encore valorisées / facturées.

Indicateurs associés au pilotage de cette étape :

N°	Libellé	Construction de l'indicateur	Niveau d'analyse	Objectif de l'indicateur	Commentaires
I3.1	Facturation directe	\sum Factures-tiers \geq statut « FT validée » (S6)	Stratégique	Mesurer les recettes en facturation directe	
I3.2	Taux de factures-tiers au statut « FT créée »	$\frac{\sum \text{FT créée (statut S5)}}{\sum \text{Factures-tiers}}$	Stratégique	Mesurer les factures à établir	
I3.3	Taux de factures-tiers au statut « FT créée »	$\frac{\sum \text{FT créée (statut S5)}}{\sum \text{Factures-tiers}}$	Opérationnel	Mesurer le niveau de facturabilité de l'activité réalisée	
I3.4	Facturation à établir	\sum Factures à établir	Stratégique	Mesurer les factures à établir	
I3.5-0	Taux de factures-tiers validées	$\frac{\sum \text{FT validée (statut S6)}}{\sum \text{Factures-tiers}}$	Opérationnel	Mesurer le niveau de facturation de l'activité réalisée	L'axe d'analyse « débiteur » peut être utilisé pour déterminer le poids de l'AMO, AMC... sur la facturation totale.

N°	Libellé	Construction de l'indicateur	Niveau d'analyse	Objectif de l'indicateur	Commentaires
I3.5-s	Taux de factures-tiers validés	$\frac{\sum \text{FT validée (statut S6)}}{\sum \text{Factures-tiers}}$	Stratégique	Evaluer les recettes	
I3.6	Délai moyen de validation des factures-tiers	Moyenne des délais entre la date de création de la facture-tiers (associée au statut S5) et la date de validation de la facture-tiers (associée au statut S6)	Opérationnel	Mesurer le délai entre la création de la facture tiers et sa validation	
I3.7-o	Délai moyen de facturation de l'activité	Moyenne des délais entre la date de sortie du patient (associée au statut S2) et la date de validation de la facture-tiers (associée au statut S6)	Opérationnel	Mesurer le délai entre la sortie du patient et la validation de la facture tiers	
I3.7-s	Délai moyen de facturation de l'activité	Moyenne des délais entre la date de sortie du patient (associée au statut S2) et la date de validation de la facture-tiers (associée au statut S6)	Stratégique	Evaluer l'impact des délais de facturation sur la trésorerie de l'ES	
I3.8	Taux de factures-tiers émises	$\frac{\sum \text{FT émise (statut S7)}}{\sum \text{Factures-tiers}}$	Opérationnel	Mesurer les factures-tiers restant à envoyer en télétransmission	
I3.9	Délai moyen d'émission des factures-tiers	Moyenne des délais entre la date de validation de la facture-tiers (associée au statut S6) et la date de d'émission de la facture-tiers (associée au statut S7)	Opérationnel	Mesurer le délai entre la validation de la facture tiers et son émission	
I3.10	Taux de factures-tiers envoyées	$\frac{\sum \text{FT envoyées (statut S8)}}{\sum \text{Factures-tiers}}$	Opérationnel	Mesurer les factures-tiers restant à composer en télétransmission	
I3.11	Délai moyen d'envoi des factures-tiers	Moyenne des délais entre la date d'émission de la facture-tiers (associée au statut S7) et la date de d'envoi de la facture-tiers (associée au statut S8)	Opérationnel	Mesurer le délai entre l'émission de la facture-tiers et son envoi	
I3.12	Taux de factures-tiers compostées	$\frac{\sum \text{FT compostées (statut S9)}}{\sum \text{Factures-tiers}}$	Opérationnel	Mesurer les factures-tiers en attente d'ARL en télétransmission	
I3.13	Délai moyen de compostage des factures-tiers	Moyenne des délais entre la date de d'envoi de la facture-tiers (associée au statut S8) et la date de compostage de la facture-tiers (associée au statut S9)	Opérationnel	Mesurer le délai entre l'envoi de la facture tiers et son compostage	

N°	Libellé	Construction de l'indicateur	Niveau d'analyse	Objectif de l'indicateur	Commentaires
I3.14	Taux de factures-tiers sans ARL	\sum FT sans ARL (statut S10) (/) \sum Factures-tiers	Opérationnel	Mesurer les factures-tiers en attente d'ARL en télétransmission	
I3.15	Taux de factures-tiers avec ARL-	\sum FT avec ARL- (statut S12) (/) \sum Factures-tiers	Opérationnel	Mesurer les factures-tiers en ARL-	
I3.16	Taux de factures-tiers avec ARL+	\sum FT avec ARL+ (statut S11) (/) \sum Factures-tiers	Opérationnel	Mesurer les factures-tiers en ARL+	
I3.17	Délai moyen d'obtention d'un ARL	Moyenne des délais entre la date de compostage de la facture-tiers (associée au statut S9) et la date de réception de l'ARL (associées aux statuts S11 et S12)	Opérationnel	Mesurer le délai entre le compostage de la facture tiers et la réception d'un ARL.	L'axe d'analyse « débiteur » peut être utilisé pour déterminer les débiteurs avec les délais les plus longs
I3.18-o	Délai moyen entre la sortie et la réception de l'ARL +	Moyenne des délais entre la date de sortie du patient (associée au statut S2) et la date de l'ARL+ (associée au statut S11)	Opérationnel	Mesurer le délai de facturation, en se rapprochant au maximum de la définition CPU.	L'axe d'analyse « débiteur » et « date » peut être utilisé pour déterminer les délais moyens de la CPU au fur et à mesure du temps
I3.18-s	Délai moyen entre la sortie et la réception de l'ARL +	Moyenne des délais entre la date de sortie du patient (associée au statut S2) et la date de l'ARL+ par le destinataire (associée au statut S11)	Stratégique	Mesurer l'impact des délais de facturation sur la trésorerie de l'ES	L'axe d'analyse « débiteur » et « date » peut être utilisé pour déterminer les délais moyens de la CPU au fur et à mesure du temps
I3.19	Délai moyen de télétransmission (jusqu'à obtention de l'ARL +)	Moyenne des délais entre la date de validation de la facture-tiers (associée au statut S6) et la date de réception de l'ARL+ (associée au statut S11)	Stratégique	Mesurer l'impact de la qualité des fichiers et des délais de télétransmission sur la trésorerie de l'ES	
I3.20	Taux de factures tiers annulées	\sum FT annulées (statut S20) (/) \sum Factures-tiers \geq statut « FT validée » (statut S6)	Stratégique	Evaluer la qualité de la chaîne AFR	
I3.21	Facture-tiers annulées	\sum FT annulées (statut S20)	Stratégique	Evaluer l'impact financier de la non qualité de la chaîne AFR	

\sum : Somme en nombre et en montant ; (/) Divisé par

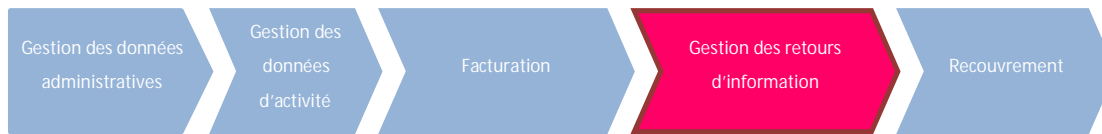
N°	Libellé	Construction de l'indicateur	Niveau d'analyse	Objectif de l'indicateur	Commentaires
I3.22	Evaluation des encours	<p>La sélection de la méthode est de la responsabilité des ES. A minima une, mais si nécessaire plusieurs méthodes d'évaluation des encours non encore facturés doivent être proposées dans la GAP.</p> <p>Différentes méthodes sont présentées en annexe à titre indicatif.</p>	Stratégique	Evaluer les recettes associées à des venues pour lesquelles les prestations ne sont pas connues, à la fois, pour la clôture des comptes et pour répondre à l'article 94 de la LMSS ²	

² L'article 94 de la loi de modernisation du système de santé (LMSS) qui énonce les éléments suivants : « Art. L. 1111-3-1. (Crée dans le code de la santé publique) – Pour toute prise en charge effectuée par un établissement de santé, le patient reçoit, au moment de sa sortie, un document l'informant, dans des conditions définies par décret, du coût de l'ensemble des prestations reçues avec l'indication de la part couverte par son régime d'assurance maladie obligatoire, de celle couverte par son organisme d'assurance complémentaire et du solde qu'il doit acquitter. »

Listes de travail associées au pilotage de cette étape :

N°	Libellé	Construction de la liste	Niveau d'analyse	Objectif de la liste de travail	Commentaires
L3.1	Reste à facturer	FT créées (statut S5)	Opérationnel	Identifier les causes de non validation des factures-tiers créées	
L3.2	Factures-tiers validées mais non émises	FT validées (statut S6)	Opérationnel	Identifier les causes de non émission de facture-tiers validées	
L3.3	Factures-tiers émises non titrées (EPS uniquement)	FT validées (statut S6) identifiées comme étant à recouvrer par le Trésor Public	Opérationnel	Identifier les causes de non titrage des factures-tiers émises	
L3.4	Factures-tiers émises non envoyées	FT émises (statut S7)	Opérationnel	Identifier les causes de non envoi des factures émises	
L3.5	Factures-tiers envoyées non compostées	FT envoyées (statut S8)	Opérationnel	Identifier les causes de non compostage des factures envoyées	
L3.6	Factures tiers sans ARL	FT sans ARL (statut S10)	Opérationnel	Identifier les factures-tiers devant être réémises	
L3.7	Factures-tiers en ARL -	FT avec ARL- (statut S12)	Opérationnel	Identifier les factures-tiers devant être réémises	
L3.8	Factures tiers en ARL +	FT avec ARL+ (statut S11)	Opérationnel	Identifier les factures-tiers devant faire l'objet d'un retour 578 ou 908	

4.4.4 Etape gestion des retours d'information



A noter : cette étape ne concerne que les retours dématérialisés

Objectifs sur le plan opérationnel :

- ÿ Identifier les causes de non validation par les tiers des factures qui leur sont adressées ;
- ÿ Mesurer le délai de réponse / retour des débiteurs.

Objectifs sur le plan stratégique :

- ÿ Evaluer l'impact sur la trésorerie des factures non validées par les tiers.

Indicateurs associés au pilotage de cette étape :

N°	Libellé	Construction de l'indicateur	Niveau d'analyse	Objectif de l'indicateur	Commentaires
I4.1	Factures-tiers en rejet débiteur	\sum FT en rejet débiteur (statut S14)	Stratégique	Mesurer l'impact financier des rejets	L'axe d'analyse « débiteur » et « date » est important pour pouvoir distinguer les débiteurs (en FIDES, en ROC et en EA-DC) et créer des alertes dans la liste de travail
I4.2	Factures-tiers en paiement débiteur	\sum FT en paiement débiteur (statut S15)	Stratégique	Mesurer le niveau de recettes attendu et donc l'impact sur la trésorerie	
I4.3	Factures-tiers sans retour débiteur	\sum FT sans retour débiteur (statut S13)	Stratégique	Mesurer le niveau de recettes en attente et donc l'impact sur la trésorerie	
I4.4	Taux des factures-tiers en rejet débiteur pour les factures-tiers en télétransmission	\sum FT en rejet débiteur (statut S14) hors EA-DC (/) \sum Factures tiers \geq au statut «S11 – FT avec ARL+ »	Opérationnel	Mesurer le poids des rejets des factures-tiers en télétransmissions	
I4.5	Taux des factures tiers en paiement débiteur pour les factures-tiers en télétransmission	\sum FT en paiement débiteur (statut S15) hors EA-DC (/) \sum Factures tiers \geq au statut «S11 – FT avec ARL+ »	Opérationnel	Mesurer le poids des factures-tiers en paiement en télétransmissions	
I4.6	Taux des factures-tiers sans retour débiteur pour les factures-tiers en télétransmission	\sum FT sans retour débiteur (statut S13) hors EA-DC (/) \sum Factures tiers \geq au statut «S11 – FT avec ARL+ »	Opérationnel	Mesurer le poids des ni ni	

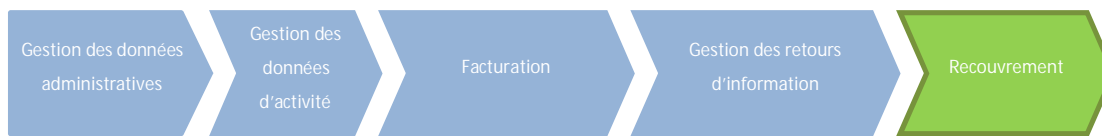
N°	Libellé	Construction de l'indicateur	Niveau d'analyse	Objectif de l'indicateur	Commentaires
14.7	Délai de réponse du débiteur pour les facture-tiers en télétransmission	Moyenne des délais entre la date de réception de l'ARL+ (associée au statut S11) hors EA-DC et la date de réception du retour NOEMIE (associées aux statuts S14 et S15) hors EA-DC	Stratégique	Mesurer l'impact des délais de réponses des débiteurs pour les factures-tiers télétransmises sur la trésorerie	
14.8	Taux des factures-tiers en rejet débiteur pour les facture-tiers en EA-DC	\sum FT en rejet débiteur (statut S14) en EA-DC (/) \sum Factures tiers \geq validées (statut S6) en EA-DC	Opérationnel	Mesurer le poids des rejets des factures-tiers en EA-DC	
14.9	Taux des factures tiers en paiement débiteur pour les facture-tiers en EA-DC	\sum FT en paiement débiteur (statut S15) en EA-DC (/) \sum Factures tiers \geq validées (statut S6) en EA-DC	Opérationnel	Mesurer le poids des factures-tiers en EA-DC	
14.10	Taux des factures- tiers sans retour débiteur pour les facture-tiers en EA-DC	\sum FT sans retour débiteur (statut S13) en EA-DC (/) \sum Factures tiers \geq validées (statut S6) en EA-DC	Opérationnel	Mesurer le poids des facture-tiers EA-DC à basculer sur un autre mode de règlement	
14.11	Délai moyen de réponse du débiteur pour les facture-tiers en EA-DC	Moyenne des délais entre la date de validation de la facture-tiers en EA-DC (associée au statut S6) et la date de réception du retour du PSP (associées aux statuts S14 et S15)	Stratégique	Mesurer l'impact des délais de réponses des débiteurs pour les factures-tiers en EA-DC sur la trésorerie	

\sum : Somme en nombre et en montant ; (/) Divisé par

Listes de travail associées au pilotage de cette étape :

N°	Libellé	Construction de la liste	Niveau d'analyse	Objectif de la liste de travail	Commentaires
L4.1	Factures-tiers en rejet débiteur	FT en rejet débiteur (statut S14)	Opérationnel	Identifier les factures-tiers devant faire l'objet d'un retraitement pour les factures-tiers en télétransmission et les factures-tiers à basculer sur un autre mode de règlement pour les factures-tiers en EA-DC	
L4.2	Factures-tiers en paiement débiteur	FT en paiement débiteur (statut S15)	Opérationnel	Identifier les factures devant faire l'objet d'un paiement, par exemple, pour évaluer la trésorerie ou faciliter le rapprochement entre les sommes attendues et reçues.	
L4.3	Factures-tiers sans retour débiteur	FT sans retour débiteur (statut S13)	Opérationnel	Identifier les factures faisant l'objet d'une absence de retour des débiteurs	Les axes d'analyse « débiteur » et « date » peuvent être utilisés pour déterminer les débiteurs à relancer et pour créer des alertes

4.4.5 Etape recouvrement



Objectifs sur le plan opérationnel :

- ŷ Mesurer la capacité de l'ES à recouvrer rapidement ses recettes auprès des débiteurs à l'entrée et/ou à la sortie + x jours ;
- ŷ Identifier les factures-tiers non recouvrées.

Objectifs sur le plan stratégique :

- ŷ Evaluer le reste à recouvrer (RAR) ;
- ŷ Optimiser la trésorerie ;
- ŷ Limiter le risque de non recouvrement.

Indicateurs associés au pilotage de cette étape :

N°	Libellé	Construction de l'indicateur	Niveau d'analyse	Objectif de l'indicateur	Commentaires
15.1	Factures-tiers recouvrées	\sum FT soldée (statut S18)	Stratégique	Actualiser le suivi de l'EPRD, piloter la trésorerie	
15.2	Reste à recouvrer	\sum Reste à recouvrer	Stratégique	Estimer l'impact en matière de trésorerie du non recouvrement des facture-tiers	
15.3	Montant des sommes non émargées / lettrées	Montant du compte d'attente dans la comptabilité	Opérationnel	Evaluer les sommes restant à rapprocher des factures-tiers (possible uniquement dans le contexte de PNL à ce jour)	
15.4	Taux des factures-tiers soldées	\sum FT soldée (statut S18) (/) \sum Factures tiers validées (statut S6)	Stratégique	Evaluer le niveau de performance du processus de recouvrement	L'axe d'analyse « débiteurs », du « contexte de recouvrement » et « moyens de paiement » peuvent être utilisés.
15.5	Délai moyen de recouvrement	Moyenne des délais entre la date de validation la facture-tiers (associée au statut S6) et la date de règlement (associée aux statuts S16)	Stratégique	Evaluer le niveau de performance du processus de recouvrement	

N°	Libellé	Construction de l'indicateur	Niveau d'analyse	Objectif de l'indicateur	Commentaires
15.6	Délai moyen de paiement en télétransmission	Moyenne des délais entre la date de la facture-tiers en paiement débiteur (associée au statut S15) et la date de règlement (associée aux statuts S16)	Opérationnel	Mesurer le délai entre la transmission de l'information de paiement par le débiteur et l'obtention de la somme sur le compte bancaire dans le cas de la télétransmission.	L'axe d'analyse « débiteurs », du « contexte de recouvrement » et « moyens de paiement » peuvent être utilisés.
15.7	Délai moyen d'émargement / lettrage	Moyenne des délais entre la date de règlement (associée aux statuts S16) et la date d'émargement / lettrage (associée aux statuts S17)	Opérationnel	Mesurer le délai entre l'obtention de la somme sur le compte bancaire et le rapprochement avec les factures tiers	
15.8	Délai moyen d'information d'émargement / lettrage à la GAP	Moyenne des délais entre la date d'émargement / lettrage (associée aux statuts S17) et la date d'information d'émargement / lettrage à la GAP (associée aux statuts S18)	Opérationnel	Mesurer le délai entre le rapprochement des factures tiers avec l'encaissement et la transmission de cette information dans la GAP	
15.9	Taux d'utilisation des différents moyens de paiement	\sum FT soldée (statut S18) avec l'attribut « moyen de paiement X » (/) \sum FT soldée (statut S18)	Stratégique	Mesurer l'utilisation des différents moyens de paiement dans le processus de recouvrement	
15.10	Montant moyen facturé par mode de paiement	Moyenne du montant factures-tiers soldées avec l'attribut « moyen de paiement X »	Stratégique	Mesurer l'utilisation des différents moyens de paiement dans le processus de recouvrement	
15.11	Taux de recouvrement en régie	\sum FT soldée (statut S18) avec l'attribut « régie » (/) \sum FT soldée (statut S18)	Stratégique	Mesurer le poids du recouvrement en régie (versus le recouvrement par le Trésor Public)	
15.12	Montant moyen facturé en régie	Moyenne du montant factures-tiers soldées avec l'attribut « moyen de paiement X »	Stratégique	Mesurer le poids du recouvrement en régie (versus le recouvrement par le Trésor Public)	

\sum : Somme en nombre et en montant ; (/) Divisé par

Listes de travail associées au pilotage de cette étape :

N°	Libellé	Construction de la liste	Niveau d'analyse	Objectif de la liste de travail
L5.1	Reste à recouvrer	Toutes les factures tiers au statut « Reste à recouvrer » (Σ Reste à recouvrer)	Opérationnel	Identifier les facture-tiers devant faire l'objet d'une surveillance ou d'actions pour en assurer leur recouvrement
L5.2	Factures-tiers en retour 578 non payées	Toutes les factures tiers au statut « FT en paiement débiteur » (statut S15)	Opérationnel	Identifier les facture-tiers devant faire l'objet d'une surveillance ou d'actions pour en assurer leur recouvrement
L5.3	Factures-tiers émargées/lettrées non soldées	Toutes les factures tiers au statut « FT émargée/lettrée»	Opérationnel	Identifier les facture-tiers devant faire l'objet d'une surveillance ou d'actions pour en assurer leur recouvrement
L5.4	Factures-tiers payées partiellement	Toutes les factures-tiers pour lesquelles le montant payé est inférieur au montant de la facture-tiers	Opérationnel	Identifier les paiements partiels.

5 LE PILOTAGE DES TITRES DANS LES EPS

5.1 Contexte

Dans la sphère publique, le comptable public peut être amené à intervenir à différents niveaux de la chaîne AFR:

- ŷ **L'émission et le recouvrement de la facture-tiers** lorsque l'ordonnateur le lui demande à travers l'émission d'un titre de recettes. En effet, les facture-tiers peuvent être émises et recouvrées soit directement par l'EPS disposant d'une régie, soit par le comptable public ;
- ŷ **L'émargement comptable de la facture-tiers avec la pièce comptable d'encaissement** lorsque le règlement des factures-tiers est constaté sur le compte tenu à la Banque de France par le comptable public (compte CPT). En revanche, l'émargement des factures-tiers encaissées sur un compte de dépôt de fonds trésor tenu par le régisseur (compte DFT) est de la responsabilité de l'EPS.
- ŷ **La gestion des retours d'information NOEMIE**
- ŷ **La recherche des coordonnées des débiteurs (fait partie du recouvrement)**

Dans ce contexte, les échanges entre l'ordonnateur et son comptable public constituent une étape importante dans les processus de facturation et de recouvrement.

Le module de pilotage de la chaîne AFR présenté dans le chapitre précédent permet de piloter les informations de recouvrement transmises par le comptable public à travers PES V2 retour mais ne permet pas d'assurer la gestion des titres.

Il est donc essentiel que la GAP prévoie un module de pilotage des titres pour permettre aux EPS d'identifier les actions à mener et ainsi améliorer l'efficacité du processus de facturation et de recouvrement.

5.2 Statuts des titres

Il est attendu que la GAP soit en capacité de gérer les statuts suivants pour les titres :

- ŷ **Titre émis** : ce statut correspond à l'envoi par l'EPS d'un titre de recettes, correspondant à une facture-tiers émise (à travers PES aller) ;
- ŷ **Titre à régulariser** : ce statut correspond à la réception d'un retour du comptable public (à travers PES retour ou HREREC pour les EPS n'ayant pas encore déployé le nouveau protocole d'échange) indiquant que des opérations doivent être régularisées par l'ordonnateur ;
- ŷ **Titre rejeté** : ce statut correspond à la réception d'un retour du comptable public (à travers PES retour ou HREREC pour les EPS n'ayant pas encore déployé le nouveau protocole d'échange) indiquant que tout ou partie des pièces transmises par l'ordonnateur ont été rejetées ou mises en instance ;
- ŷ **Titre annulé** : ce statut correspond à l'annulation d'un titre de recettes. Il s'agit essentiellement de rectifications d'erreurs matérielles : une facture qui n'a pas lieu d'être ou qui est erronée doit être annulée. Cette annulation peut être due à un rejet par le débiteur (la facture fait par exemple l'objet d'un retour NOEMIE 908), ou à l'initiative de l'EPS qui constate, après paiement, qu'elle est erronée. Si la facture est annulée, le

titre correspondant est annulé, entraînant la disparition de la créance. L'impact sur le résultat dépend du moment de l'annulation :

- Une annulation dans l'exercice en cours se traduit par une réduction de recette budgétaire ;
- Une annulation sur exercice clos se traduit par une augmentation de la dépense.

Ÿ **Titre soldé** : ce statut correspond à la réception d'un retour du comptable public (à travers PES retour ou HREREC pour les EPS n'ayant pas encore déployé le nouveau protocole d'échange) indiquant que l'ensemble des pièces transmises par l'ordonnateur ont été traitées par le comptable public.

5.3 Fonctionnalités attendues dans la GAP

Il est attendu que la GAP soit capable de produire un **instantané des dénombrements (nombre et montant) et montants associés à chacun des statuts du titre à un instant t** similaire à celui du module de pilotage de la chaîne AFR (cf. description en 4.3), permettant d'apprécier l'évolution du processus, de quantifier les enjeux associés à chacune des étapes et prioriser les actions.

La GAP doit en outre permettre à l'utilisateur de contrôler le parallélisme des actions menées sur les factures-tiers (émission, annulation...) et sur les titres.

6 ANNEXES

6.1 Glossaire

Acronyme	Terme
ACE	Actes et Consultations Externes
AFR	Accueil-Facturation-Recouvrement
ALD	Affection de Longue Durée
ARL	Accusé de Réception Logique
AM	Assurance Maladie
AMC	Assurance Maladie Complémentaire
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
AME	Aide Médicale de l'Etat
ANAP	Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé
ANV	Admission en Non Valeur
ASIP Santé	Agence des Systèmes d'Information Partagés de Santé
AT	Accident du Travail
ATIH	Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
CCAM	Classification Commune des Actes Médicaux
CDR	Consultation des Droits Réels
CDRi	Consultation des Droits Réels Intégrée
CGE	Caisse GEstionnaire
CMU	Couverture Maladie Universelle
CMU-C	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNAMTS	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
CPU	Caisse de Paiement Unique
DAF	Direction des Affaires Financières
DEFIS	Dispositif d'Elaboration des Factures Individuelles des Séjours
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DIM	Département de l'Information Médicale
DMI	Dispositifs Médicaux Implantables
DMT	Discipline Médico-Tarifaire
EA-DC	Encaissement Automatique par Débit Carte
EAI	Enterprise application integration
EG	Entité géographique FINESS géographique Numéro de FINESS géographique
EJ	Entité juridique FINESS juridique Numéro de FINESS juridique
EPS	Etablissement Public de Santé
ES	Etablissement de Santé
ES ex-DG	Etablissement de Santé précédemment financé sous Dotation Globale
FAE	Factures A Etablir
FIDES	Facturation Individuelle Des Etablissements de Santé
FIDES ACE	Facturation Individuelle Des Etablissements de Santé des Actes de Consultations Externes
FIDES Séjour	Facturation Individuelle Des Etablissements de Santé des séjours
FJ	Forfait Journalier
FJH	Forfait Journalier Hospitalier
FT	Facture-Tiers
GHS	Groupe Homogène de Séjour

HAD	Hospitalisation A Domicile
HJ	Hospitalisation de jour
HdS	Hospitalisation de semaine
HC	Hospitalisation complète
IDB	Information Droits Bénéficiaire
IHE PAM FR	Integrating the Healthcare Enterprise Patient Administration Management
LFSS	Loi de Financement de la Sécurité Sociale
GAP	Gestion Administrative du Patient
GEF	Gestion Économique et Financière
MCOO	Médecine, Chirurgie, Obstétrique, Odontologie
MOCA	Module de Centralisation et Analyse des flux en amont de DEFIS
MO ou MON	Molécules Onéreuses
NDA	Numéro de Dossier Administratif
NGAP	Nomenclature Générale des Actes Professionnels
NOEMIE	Norme Ouverte d'Échange entre la Maladie et les Intervenants Extérieurs
PES V2	Protocole d'Échange Standard d'Hélios Version 2
PIE	Prestations Inter Etablissement
PMSI	Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information
PMJF	Prix Moyen de la Journée Facturée
PMSJ	Prix Moyen de Supplément par Journée
PNL	Privé Non Lucratif
PSC	Parcours de Soins Coordiné
PSY	Psychiatrie
RAC	Reste A Charge
RAR	Reste A Recouvrer
ROC	Remboursement des Organismes Complémentaires
SE	Soins externes
SIH	Système d'Information Hospitalier
SIMPHONIE	SIMplification du Parcours administratif HOspitalier et Numérisation des Informations Echangées
SNN	Site National Noémie
SSR	Soins de Suite et de Réadaptation
T2A	Tarifification à l'Activité
TJP	Tarif Journalier de Prestation
TM	Ticket Modérateur
TMF	Ticket Modérateur Forfaitaire
TP	Trésor Public
UF	Unité Fonctionnelle
UM	Unité Médicale

6.2 Synthèse des statuts et dénombrements associés

Statuts						
N°	Description	Evènement déclencheur	Source	Date(s) associée(s)	Volume associé	Montant associé
S1	Venue créée	Enregistrement d'une venue prévisionnelle dans le SIH	GAP (directement ou via un autre composant qui fait remonter l'information dans la GAP)	Date de création de la venue	Nombre de venues créées	NA
S2	Venue admise	Admission directe du patient ou validation d'une préadmission l'admission directe du patient ou de la validation d'une préadmission	GAP (directement ou via un autre composant qui fait remonter l'information dans la GAP)	Date d'entrée du patient Date de sortie du patient	Nombre de venues admises	NA
S3	Venue bloquée	Blocage manuel de l'agent ou un blocage système suite à un contrôle automatique par le SIH	GAP	Date de blocage Date de déblocage	Nombre de venues bloquées	NA
S4	Venue complète (débiteurs)	Enregistrement de l'ensemble des débiteurs potentiels dans la GAP	GAP (directement ou via un autre composant qui fait remonter l'information dans la GAP)	Date de complétude des données débiteurs	Nombre de venues avec données débiteurs complètes	NA
S5	FT créée	Première simulation des factures-tiers par la GAP en associant les éléments dont il dispose à un instant t : débiteurs, prestations facturables et attributs de prise en charge	GAP	Date de création de la facture-tiers	Nombre de factures-tiers créées	Montant des factures-tiers créées
S6	FT validée	Validation de la facture-tiers dans la GAP	GAP	Date de validation de la facture-tiers	Nombre de factures-tiers validées	Montant des factures-tiers validées
S7	FT émise	Intégration dans un lot de fichiers de facture-tiers validées et dématérialisées	GAP	Date d'émission de la facture-tiers	Nombre de factures-tiers émises	Montant des factures-tiers émises
S8	FT envoyée	Mise à disposition du responsable de son acheminement vers le débiteur	GAP	Date d'envoi de la facture-tiers	Nombre de factures-tiers envoyées	Montant des factures-tiers envoyées
S9	FT compostée	Transmission du lot auquel la facture-tiers appartient par le responsable de l'acheminement à la CPU (en FIDES) et à l'AMC (en ROC)	Automatisme SIH	Date de compostage de la facture-tiers	Nombre de factures-tiers compostées	Montant des factures-tiers compostées
S10	FT sans ARL	Absence d'ARL+ ou - dans un délai de X jours après la date de compostage du lot auquel elle appartient	GAP	Date de dépassement du délai paramétré dans la GAP	Nombre de factures-tiers sans ARL	Montants des factures-tiers sans ARL
S11	FT avec ARL+	Réception de l'ARL+ dans la GAP	CPU ou AMC	Date de l'ARL- de la facture-tiers (transmise dans l'ARL par le débiteur)	Nombre de factures-tiers avec ARL+	Montants des factures-tiers avec ARL+
S12	FT avec ARL-	Réception de l'ARL- dans la GAP	CPU ou AMC	Date de l'ARL- de la facture-tiers (transmise dans l'ARL par le débiteur)	Nombre de factures-tiers avec ARL-	Montants des factures-tiers avec ARL-

Statuts						
N°	Description	Èvènement déclencheur	Source	Date(s) associée(s)	Volume associé	Montant associé
S13	FT sans retour débiteur	Absence de rejet ou paiement du débiteur dans un délai de X jours après la date de réception de l'ARL+ (en FIDES et ROC) et après la date de validation de la facture-tiers et d'envoi de la demande de débit au PSP (en EA-DC).	GAP	Date de dépassement du délai paramétré dans la GAP	Nombre de factures-tiers sans retour débiteur	Montant des factures-tiers sans retour débiteur
S14	FT en rejet débiteur	Réception d'un retour NOEMIE 908 (en FIDES et ROC) ou réception d'un flux retour du PSP générant la bascule vers un autre mode de recouvrement (en EA-DC)	CPU ou AMC ou PSP	Date du retour NOEMIE 908 ou Date du flux retour du PSP générant la bascule vers un autre mode de recouvrement (EA-DC)	Nombre de factures-tiers en rejet débiteur	Montant des factures-tiers en rejet débiteur
S15	FT en paiement débiteur	Réception d'un retour NOEMIE 578 (en FIDES et ROC) ou réception d'un flux retour du PSP indiquant que la demande de débit a un statut « Opérations confirmée par le PSP » (en EA-DC)	CPU ou AMC ou PSP	Date du retour NOEMIE 578 ou Date du flux retour du PSP indiquant que la demande de débit a un statut « Opérations confirmée par le PSP » (EA-DC)	Nombre de factures-tiers en paiement débiteur	Montant des factures-tiers en paiement débiteur
S16	FT payée	Constatation du règlement de la facture-tiers sur le relevé bancaire pour sa totalité	Système comptable (HELIOS pour les EPS via le flux PES V2 retour ; GEF, GAP ou autre système comptable pour les PNL)	Date de valeur du règlement (date du dernier règlement pour les paiements échelonnés dans le temps)	NA (Aucune facture-tiers ne portera ce statut dans la GAP. Ce délai permet d'historiser la date de valeur du règlement qui servira notamment à calculer un délai de recouvrement)	
S17	FT émarginée / lettrée	Lettrage / émarginement de la facture-tiers (pour les PNL) / le titre (pour les EPS) à la pièce d'encaissement correspondant au règlement	Système comptable (HELIOS pour les EPS via le flux PES V2 retour ; GEF, GAP ou autre système comptable pour les PNL)	Date d'émarginement comptable / lettrage	Nombre de factures-tiers émarginées / lettrées	Montant des factures-tiers émarginées / lettrées
S18	FT soldée	Réception de l'information lettrage / émarginement comptable de la totalité du montant de la facture-tiers dans la GAP	Système comptable (HELIOS pour les EPS via le flux PES V2 retour ; GEF, GAP ou autre système comptable pour les PNL)	Date d'information de l'émarginement/lettrage transmise à la GAP	Nombre de factures-tiers soldées	Montant des factures-tiers soldées
S19	Venue à redresser	Identification de la venue comme telle soit automatiquement par la GAP à la réception d'un rejet débiteur ou soit manuellement dans la GAP	GAP	Date de réception du retour négatif du débiteur ou Date du marquage manuel	Nombre de venues à redresser	NA
S20	FT annulée	Annulation d'une facture-tiers dans la GAP	GAP	Date d'annulation de la facture-tiers	Nombre de factures-tiers annulées	Montant des factures-tiers annulées

6.3 Exemples de méthodes d'évaluation des encours

Certification des comptes

Pour mémoire, et en ce qui concerne la part AMO des séjours, les établissements concernés par la vague 1 de la certification ont utilisé une déclinaison de la méthode du prix moyen de la journée facturée (PMJ), auquel peut venir s'ajouter, le cas échéant, le prix moyen du supplément par journée (PMSJ), en y ajoutant (ou non) les potentiels dispositifs médicaux implantables (DMI) et molécules onéreuses (MON). Ce montant est déterminé par une analyse *a posteriori* par l'intermédiaire de la comptabilité analytique, le plus souvent par type de prise en charge (médecine, chirurgie, obstétrique, réanimation et soins intensifs...) ou par unité médicale (UM), et s'applique *pro rata temporis*. Les établissements utilisent des données raisonnablement récentes (de l'ordre du trimestre écoulé) pour produire les PMJ.

Article 94 (ex 23) LMSS

Au-delà du phasage de la mesure pour les ACE, qui se traitera dans le cadre des décrets d'application, se pose la question de l'évaluation de la part AMO des séjours. Clairement, la part de venues pour lesquels la valorisation définitive sur base GHS sera disponible à la sortie du patient restera toujours très minoritaire. Il faut donc définir une méthode d'évaluation du coût AMO, dont la logique voudrait qu'elle fût la même que pour la valorisation des encours.

Soulignons ici qu'une fiabilisation de la supervision des flux de données au sein du système d'information hospitalier doit permettre à l'établissement de fournir au moment de la sortie du patient, et pour la quasi-totalité des séjours, son reste à charge pour la partie soin, que celui-ci soit calculé sur la base du TJP ou du FJH. Pour ce faire, un soin tout particulier doit être apporté à la qualité du recueil du mouvement, au codage en temps réel des actes exonérants, et à la transmission de ces actes dans la GAP.

Précision sur les PIE

En fonction de la solution choisie, la variabilité des modalités de facturation des PIE pour les séjours, sur la base du GHS ou sur celle du TJP, pose en soi à la fois le problème de l'identification des venues concernées et celui des modalités d'évaluation des encours. En ce qui concerne les ACE, la refacturation à l'acte permet de les traiter dans le cadre général.

Pour les ACE, il convient de :

- ŷ Se baser sur les actes saisis, et donc de ne pas prendre en compte pour les encours des actes de biologie et d'anapath, dans une logique de 85% de la valeur à 4 jours ;
- ŷ Utiliser la méthode de valorisation « fictive » à date du contenu de la venue.

Autre exemple de méthode d'évaluation

La méthode suivante est actuellement utilisée par certains PNL en MCOO séjours :

- ŷ Si le GHS n'est pas connu, la valorisation est à faire d'après le chiffre d'affaires moyen journalier (calculé sur les 6 derniers mois) du médecin responsable de chaque patient multiplié par le nombre de jours non facturés jusqu'à la date limite d'évaluation des encours.